



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.19  
14 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 19e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 30 septembre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)  
puis : M. HAYES (Irlande)  
(Vice-Président)  
puis : M. GANEV (Bulgarie)  
(Président)  
puis : M. NANDOE (Suriname)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Karzay (Afghanistan)  
M. Diallo (Niger)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

M. Al-Sahaf (Iraq)

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Allocution de M. Percival J. Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque

Déclarations de :

M. Nwachukwu (Nigéria)

M. Jameel (Maldives)

M. Booh-Booh (Cameroun)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : lettre du Président  
du Comité des conférences [8] (suite)

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. KARZAY (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, je vous donne lecture de la déclaration suivante.

"Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, sous votre conduite éclairée et grâce aux efforts du Secrétaire général, les travaux de l'Assemblée seront couronnés de succès.

La délégation de l'Etat islamique d'Afghanistan éprouve un réel plaisir à voir la Bulgarie nouvelle, qui a renoncé au communisme, occuper sa place au sein de la communauté internationale animée de nouveaux principes et de nouvelles valeurs qui correspondent aux véritables aspirations de la population bulgare.

Ceux qui ont participé à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale n'oublieront jamais la sagesse et l'efficacité avec lesquelles votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, en a dirigé les travaux. Nous sommes heureux que l'Assemblée générale ait pu bénéficier de l'expérience d'un diplomate aussi chevronné que le représentant de ce pays frère qu'est l'Arabie saoudite.

L'admission de 13 nouveaux Membres a renforcé encore le caractère universel de l'Organisation. Nous souhaitons à ceux-ci la bienvenue au sein de la famille des nations et leur promettons de coopérer avec eux à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Par la grâce de Dieu tout-puissant, j'ai l'honneur, pour la première fois depuis la création de l'Etat islamique d'Afghanistan, de transmettre ce message à l'Assemblée générale.

La quarante-septième session de l'Assemblée générale est réunie alors que s'estompent les dernières séquelles de la guerre froide et d'un monde polarisé, alors que les structures coloniales s'effondrent et qu'apparaît sur notre planète un nouvel ordre nouveau plus juste.

M. Karzay (Afghanistan)

Quatorze années de résistance des courageux Moudjahidin afghans et des mouvements de libération des nations contre la tyrannie, ont, avec les mouvements de réforme dans l'ancienne Union soviétique et en Europe de l'Est, ajoutés à la nature injuste et irréaliste du communisme et du totalitarisme, amené l'effondrement de ces systèmes et, partant, la disparition du mythe de la polarisation mondiale. La notion de pactes militaires a ainsi perdu de sa force, ce qui, dans une certaine mesure, a modifié la carte politique du monde. Les années de guerre froide ont pris fin, laissant entrevoir l'espoir d'un nouvel ordre mondial plus juste. Cette évolution positive, avec ses conséquences, a ouvert de nouveaux horizons pour l'ordre mondial tout comme pour les Nations Unies et le rôle qu'elles jouent dans les affaires mondiales.

Pour ma délégation, la quarante-septième session de l'Assemblée générale revêt deux caractéristiques principales : premièrement, les représentants de la nation afghane occupent à nouveau leur place à l'Organisation; deuxièmement, nous participons à cette session en espérant que les Nations Unies, les autres organisations internationales ainsi que les institutions financières internationales et les Etats Membres vont continuer à nous apporter leur aide dans la seconde phase de notre lutte pour la reconstruction économique et le redressement social de notre pays.

M. Karzay (Afghanistan)

"J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer, au nom de la population de l'Etat islamique de l'Afghanistan, ma reconnaissance à tous les Etats Membres qui ont résolument pris notre parti, condamné l'agression de l'Union soviétique, et appuyé le juste combat du peuple afghan pour le rétablissement de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Afghanistan en tant qu'Etat non aligné et islamique. Leur soutien politique dynamique et leur aide humanitaire généreuse ont été une source d'encouragement durant ces longues années de lutte au cours desquelles nous ne nous sommes jamais sentis seuls, convaincus que Dieu et la justice étaient de notre côté.

A cet égard, nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères et notre gratitude à la République islamique du Pakistan, la République islamique de l'Iran, le Royaume d'Arabie saoudite et la République arabe d'Egypte. Nous nous rappellerons toujours l'appui politique vigoureux et l'aide humanitaire généreuse des Etats-Unis, de la République populaire de Chine, du Royaume-Uni, des pays de l'Europe de l'Ouest et du Japon.

Nous remercions le Secrétaire général des Nations unies, son envoyé spécial et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les programmes d'assistance humanitaire et économique concernant l'Afghanistan (UNOCA) pour le rôle conciliatoire qu'ils ont joué afin de rétablir la paix en Afghanistan et d'acheminer l'aide à notre peuple.

Nous espérons que l'Organisation pourra continuer d'aider l'Afghanistan dans la réalisation des nobles aspirations de notre peuple.

Prenant la parole pour la première fois après la mise en place du nouvel Etat islamique d'Afghanistan, je crois utile d'expliquer brièvement quelles ont été les circonstances qui ont amené l'effondrement de l'ancien régime et l'établissement d'un Etat islamique dans notre pays.

L'entente intervenue entre les dirigeants et les commandants de la Jihad des forces régulières et irrégulières de l'ancien gouvernement a permis un transfert de pouvoirs pacifique et en douceur de l'ancien gouvernement au nouveau Gouvernement islamique de l'Afghanistan le 28 avril 1992, évitant peut-être un bain de sang dans la capitale.

M. Karzay (Afghanistan)

Afin d'éviter toute perte de vie humaine et toute effusion de sang, le nouvel Etat islamique a essayé de régler les problèmes politiques, hérités de 14 années de guerre et de destruction dans le pays grâce à un dialogue pacifique, des négociations, de la tolérance et de la compréhension, préparant ainsi le terrain pour la tenue d'élections libres et justes comme procédure viable pour garantir la démocratie et la justice sociale.

Il est manifeste qu'organiser des élections générales dans un pays exige, d'abord et avant tout, une atmosphère de paix et de sécurité complètes. Malheureusement, les récentes attaques irresponsables à la roquette sur Kaboul, qui se sont poursuivies sans arrêt pendant trois semaines, ont entraîné la mort de quelque 2 400 innocents en plus de faire 9 000 blessés. Ces agressions insensées ont également sérieusement entravé le règlement final et rapide des problèmes politiques actuels.

Compte tenu de cette situation, des programmes de rapatriement des réfugiés et de réinstallation des personnes déplacées actuellement en cours, de même que de l'absence de sécurité et de ressources financières adéquates et d'équipements essentiels à la tenue d'élections générales, le Gouvernement a décidé de faire une démarche préliminaire afin de préparer le terrain pour la tenue d'élections libres et justes. La première étape en est la convocation d'une Loya Kirgah traditionnelle - un Grand conseil ou Conseil de représentants : ce que l'on appelle en arabe Shura-i-Ahli-Hal-wa-Aqd, un terme utilisé pour la même réunion - et incluant des représentants du peuple d'Afghanistan. Cette assemblée aura lieu dès que possible, probablement au cours des deux prochains mois.\*

Au cours du dernier mois, des assemblées ont été convoquées dans diverses régions de l'Afghanistan pour délibérer de la situation politique actuelle dans le pays. Le 8 septembre 1992, une assemblée de 2 500 commandants de la Jihad, des chefs de tribus, des ulémas, des sages religieux et des personnalités afghanes influentes représentant 16 des 29 provinces de l'Afghanistan, s'est réunie dans la ville de Ghazni, dans le centre du pays. Après avoir abordé plusieurs questions relatives à la sécurité, à la situation politique et aux besoins fondamentaux des

---

\* M. Hayes (Irlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Karzay (Afghanistan)

provinces, particulièrement de Kaboul, l'assemblée a présenté une requête au Gouvernement pour que celui-ci convoque une Loya Jirgah, qui serait sans doute la solution la meilleure et la plus rapide pour régler la crise actuelle. A la suite de ces délibérations, l'assemblée a demandé la convocation, avant la fin d'octobre, d'une Shoura, c'est-à-dire d'une Jirgah ou d'un Conseil de tous les segments de la société afghane, y compris les réfugiés afghans à l'étranger.

Le 12 septembre 1992, une autre assemblée a été tenue dans la ville de Kandahar. Au cours de cette réunion, les commandants de la Jihad et les chefs de plusieurs tribus du sud et du sud-ouest de l'Afghanistan ont demandé la convocation d'une Loya Jirgah. Il faut remarquer que les participants à cette assemblée ont demandé, entre autres, que l'Organisation de la Conférence islamique et les Nations Unies supervisent conjointement cette grande assemblée.

Outre ces assemblées, il y a eu toute une série d'autres réunions en Afghanistan qui ont demandé à l'Etat islamique de convoquer la Loya Jirgah comme seule plate-forme compétente pour décider de l'avenir politique du pays.

La position de l'Etat islamique d'Afghanistan, qui reflète les justes exigences et suggestions du vaillant peuple afghan, exige que tous les moyens soient utilisés pour que le voeu de la nation, exprimé dans les diverses assemblées, soit respecté.

Le maintien de l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan ne pourra être assuré que si la volonté de la nation, qui est la source de la souveraineté, s'exprime. De telles aspirations, dans les conditions actuelles, peuvent se refléter dans la convocation de la Loya Jirgah, qui, vu l'impossibilité de tenir des élections, est le seul organisme complet et compétent pour déterminer la destinée politique du pays.

L'Etat islamique d'Afghanistan déploie tous les efforts possibles afin d'obtenir les garanties nécessaires pour faciliter la transition du pouvoir rapide à un gouvernement élu grâce à une Loya Jirgah. Cependant, afin d'assurer toutes les garanties voulues, l'Etat islamique d'Afghanistan pourra demander, si nécessaire, aux Nations Unies et à l'Organisation de la Conférence islamique de surveiller les procédures d'une telle assemblée.

M. Karzay (Afghanistan)

Notre combat a été victorieux parce que, pendant 14 ans, notre nation musulmane a fait des sacrifices généreux, vaillants et continus face à une superpuissance et à ses sympathisants. Cette brillante victoire est un point tournant dans notre histoire. Mais le prix de la victoire a été très élevé.

Pour comprendre l'étendue des ravages de la mort et de la destruction en Afghanistan, il suffira peut-être de citer le premier paragraphe de l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies pour une assistance humanitaire d'urgence à l'Afghanistan, qui a dit que :

'Peu de pays, au cours de leur histoire, ont souffert autant que l'Afghanistan au cours des 14 dernières années, car outre des destructions matérielles pratiquement cataclysmiques, la guerre a laissé un million de morts, plus de 2 millions d'invalides, près de 6 millions de réfugiés dans les pays voisins et 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.'

La destruction totale de la plupart des villages et des villes a été estimée à 200 000 hectares de forêt, 8 000 voies d'eau, 6 millions de têtes de bétail, 114 centres médicaux, 2 700 kilomètres de routes principales ainsi que plus de 2 000 établissements scolaires. Presque toutes nos centrales électriques et nos systèmes de communication ont été ou entièrement détruits ou sérieusement endommagés. L'inventaire exact des pertes reste encore à faire. Il subsiste environ 10 millions de mines posées par les forces soviétiques d'occupation partout en Afghanistan. Il est possible que des générations d'Afghans ne puissent plus marcher sans crainte sur leur propre terre. Et c'est là la conséquence la plus triste de toute cette affaire.

La réalisation du programme de rapatriement est intimement liée au programme de déminage. Selon les rapports des Nations Unies, au cours des derniers mois, de nombreuses personnes qui retournaient dans leur foyer ont été tuées ou blessées par les mines. Les cliniques dans la ville frontalière de Peshawar, au Pakistan, sont saturées de blessés par des mines. A cet égard, nous demandons à la communauté internationale de répondre positivement à l'appel du Secrétaire général et d'appuyer financièrement les projets des Nations Unies dans ce domaine.

M. Karzay (Afghanistan)

Alors que la communauté internationale célèbre la fin de la Décennie des personnes handicapées, il y a 2 millions de personnes qui entrent dans cette catégorie dans mon pays, et leur dénuement ainsi que leur vie misérable méritent une attention spéciale.

Nos problèmes sont si aigus que nous ne pouvons, avec nos capacités limitées, répondre aux besoins vitaux des personnes handicapées. L'Etat islamique d'Afghanistan, dont l'économie dévastée par la guerre est un des éléments affectant ses programmes de réintégration, a accordé la priorité à la construction d'hôpitaux et de cliniques, qui a besoin d'être financée par des programmes d'aide internationaux.

Les efforts déployés par cette organisation pour adopter des principes en vue d'assurer la mise en oeuvre de mesures et d'un système de contrôle des droits des personnes handicapées sont louables. Cependant, le problème dans mon pays est de nature différente. Nous devons établir des mécanismes nationaux appropriés pour venir en aide à près de 2 millions de personnes handicapées, victimes du conflit armé. Sans une aide internationale adéquate, cet objectif ne peut être atteint.

En ce qui concerne les orphelins de guerre, si nous partons de l'idée que chaque Afghan tué au cours des 14 années de guerre avait un enfant, il y a alors 1,5 million d'orphelins en Afghanistan. En raison de ce nombre élevé, l'Etat islamique d'Afghanistan a un besoin vital d'aide internationale pour la réintégration des orphelins de guerre.

Etant donné la gravité des problèmes des orphelins de guerre et de conflits armés et la nécessité de leur accorder une attention internationale particulière, ma délégation propose la création d'un fonds spécial dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour la réintégration des orphelins de conflits armés, où qu'ils soient et quel que soit leur pays d'origine. A ce sujet, il peut aussi être approprié de faire de 1994 l'année internationale des orphelins.

Il ne peut y avoir de stabilité politique dans aucun pays sans une viabilité économique. L'Etat islamique d'Afghanistan a hérité d'un pays physiquement dévasté, psychologiquement ravagé, économiquement épuisé, politiquement et socialement déchiré. La population a un besoin urgent d'appui moral et matériel. L'Etat islamique a été instauré grâce aux

M. Karzay (Afghanistan)

sacrifices infinis et aux grandes souffrances que la nation afghane a endurés pour l'amour de sa liberté et de ses convictions religieuses. La lutte de notre peuple a revêtu une grande importance sur le plan international et a eu une incidence prononcée sur la promotion de la liberté et sur l'émergence de nouveaux Etats. Sans une économie saine, la paix qui a été obtenue à un coût si énorme ne saurait être garantie et l'instabilité en Afghanistan ne pourra qu'affecter la région.

La guerre a détruit l'infrastructure économique de l'Afghanistan. La reconstruction de sa structure économique est vitale pour l'existence future de l'Afghanistan en tant que membre productif et autonome de la communauté mondiale. Des programmes économiques méthodiques et globaux, avec l'aide de pays amis et de l'ONU, assureront la processus de reconstruction, le fondement solide sur lequel pourra s'édifier le progrès économique ultérieur.

A l'heure actuelle, toutefois, la question des efforts d'aide humanitaire d'urgence est prioritaire en raison des pénuries alimentaires évidentes, du manque d'eau potable et d'électricité, et de soins médicaux inadéquats, tout cela menaçant la survie de la nation dans son ensemble et de la capitale en particulier. Malheureusement, l'Etat islamique d'Afghanistan n'a pas reçu un appui suffisant de la communauté internationale à cet égard.

Le Représentant spécial des Nations Unies en Afghanistan a récemment manifesté sa consternation devant le manque d'enthousiasme de la communauté internationale à réagir d'urgence pour atteindre l'objectif de 180 millions de dollars d'aide proposé par S. E. le Secrétaire général de l'ONU dans son appel du 5 juin 1992. Jusqu'à maintenant, quelque 40,5 millions de dollars ont été reçus en réponse à cet appel. La réponse positive de certains pays est grandement appréciée par l'Etat islamique d'Afghanistan.

Outre les calamités d'origine humaine, une catastrophe naturelle a frappé Gulbahar et d'autres villes avoisinantes de la province de Parwan en Afghanistan au cours de la première semaine de septembre de cette année. L'inondation qui y est survenue a été d'une gravité inégalée depuis de nombreuses décennies. Selon des sources fiables, environ

M. Karzay (Afghanistan)

3 000 personnes ont été tuées et des centaines de maisons ont été totalement détruites. Il est pour le moins étonnant de constater que les autorités internationales n'aient pas porté leur attention sur cette calamité à grande échelle. Nous demandons à la communauté internationale de fournir une aide humanitaire d'urgence aux victimes de l'inondation et à leurs familles.

L'Etat islamique d'Afghanistan désire solliciter l'appui des Etats Membres de l'ONU pour assurer un examen approprié du point 141 de l'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée générale de l'ONU, intitulé 'Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre'. Nous espérons vivement et sincèrement que les Etats Membres envisageront d'accorder leur plein appui aux deux projets de résolutions qui seront soumis par la délégation de l'Etat islamique d'Afghanistan au titre du point 141 de l'ordre du jour.

L'Etat islamique d'Afghanistan est d'avis que, en dépit de nombreux changements positifs intervenus dans les relations internationales, certains des principaux objectifs de l'ONU, comme le désarmement total - notamment en ce qui a trait aux armes nucléaires -, le règlement des conflits par des moyens pacifiques, le respect des droits de l'homme et l'instauration d'un nouvel ordre économique international juste n'ont pas été pleinement atteints. Il serait peut-être plus conforme à la nécessité d'atteindre les objectifs de cette organisation que le nouveau climat positif d'entente internationale soit utilisé dans le but de renforcer le rôle de l'ONU pour stimuler le progrès socio-économique des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. La volonté des pays développés de parvenir à une plus grande coopération avec les pays dans le besoin pourrait contribuer favorablement à l'atteinte de cet objectif.

L'Etat islamique d'Afghanistan est convaincu que le problème multidimensionnel de l'environnement menace déjà l'avenir de notre monde. Ce problème mondial a été débattu en profondeur lors du récent sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Rio de Janeiro. Un document crédible, intitulé 'Programme Action 21' y a été adopté, qui fournira une base solide à la solution des problèmes écologiques mondiaux.

M. Karzay (Afghanistan)

Il est encourageant de constater que disparaît la dépendance envers l'idéologie pour le règlement des conflits régionaux et qu'émerge une tendance favorable au renforcement de la coopération internationale pour le règlement des conflits actuels.

L'Etat islamique d'Afghanistan oeuvrera pour la paix internationale en coopérant pleinement avec l'ONU et défendra et respectera la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et toutes les normes consacrées par cette organisation mondiale. Dans le domaine des relations internationales, l'Etat islamique d'Afghanistan, qui est un des fondateurs du Mouvement des pays non alignés, continuera à mettre en oeuvre une politique active de non-alignement, à exercer un libre jugement sur les questions internationales, à appuyer sincèrement les objectifs du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique ainsi qu'à renforcer ses liens amicaux avec tous les pays sur la base de la parité et du respect mutuel pour l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires d'autrui. L'Etat islamique d'Afghanistan affirme son adhésion sincère à toutes les ententes internationales, s'élève contre toute forme de colonialisme et toute idée raciale, soutient l'élimination des armes nucléaires et contribuera à l'apaisement des tensions internationales et régionales.

L'Etat islamique d'Afghanistan se félicite des négociations actuelles entre les parties concernées au Moyen-Orient et espère qu'elles aboutiront à l'exercice du droit légitime du peuple de Palestine à créer son propre Etat indépendant. Sans une interruption immédiate de l'implantation de colonies israéliennes dans les territoires occupés, il ne peut y avoir de garantie ferme que ces négociations déboucheront sur une paix et une stabilité permanentes dans cette région. L'Afghanistan, conformément au principe du droit à l'autodétermination et dans le respect de la résolution de la Conférence islamique d'Istanbul, appuie les droits du peuple de Bosnie-Herzégovine et demande l'arrêt immédiat du massacre de la population innocente de cette république. Nous dénonçons la politique odieuse de 'purification ethnique' qui, malgré la

M. Karzay (Afghanistan)

condamnation internationale, se poursuit toujours. L'Afghanistan, en tant que coauteur du projet de résolution A/46/L.76 présenté lors de la reprise de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation en Bosnie-Herzégovine, favorise une action décisive, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans le but de garantir les droits du peuple de Bosnie-Herzégovine à la légitime défense et à la protection de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

M. Karzay (Afghanistan)

Tout en supportant le droit de tous les peuples à l'autodétermination, la délégation de l'Etat islamique d'Afghanistan estime que la question du Cachemire devrait être réglée par la voie des négociations et du dialogue, sur la base des résolutions adoptées par les Nations Unies.

L'Etat islamique d'Afghanistan, tout en souhaitant des relations amicales avec tous les pays, attribue une importance particulière à ses relations avec les pays voisins que sont le Pakistan et l'Iran, ainsi qu'avec le pays frère qu'est l'Arabie saoudite.

Nous sommes animés du désir sincère de maintenir et de renforcer nos relations amicales avec les Etats-Unis d'Amérique, et nous recherchons des relations amicales avec le Japon ainsi que les pays d'Europe occidentale et de l'Extrême-Orient.

L'Etat islamique d'Afghanistan aspire également à des relations positives et amicales avec les nouvelles républiques islamiques d'Asie centrale et souhaite renforcer ses liens commerciaux, économiques et culturels avec ces républiques.

L'Etat islamique d'Afghanistan souhaite également entretenir des relations amicales avec l'Inde non alignée et espère que ce pays coopérera avec le peuple d'Afghanistan dans les domaines nécessaires.

Notre pays désire également des relations étroites et amicales avec la République populaire de Chine et souhaite élargir la coopération technique et les échanges commerciaux avec ce voisin.

L'Afghanistan souhaite une amélioration des relations d'amitié avec la Fédération de Russie et espère que celle-ci participera pleinement à la reconstruction et au relèvement de l'Afghanistan. La Fédération de Russie, en tant qu'héritière de l'ancienne Union soviétique, a la responsabilité d'indemniser le peuple afghan pour les ravages causés par l'agression armée soviétique contre l'Afghanistan.

Il faut également signaler ici notre préoccupation pour les familles éprouvées par la disparition de plus de 30 000 Afghans qui manquent toujours à l'appel après les années d'agression de l'ex-Union soviétique dans notre pays. Cette tragédie a terriblement touché tous les Afghans, et ils espèrent que la Communauté des Etats indépendants s'occupera de cette question de façon urgente et sérieuse. Estimant que seul un désir

M. Karzay (Afghanistan)

sincère basé sur la bonne volonté et la confiance mutuelle entre les parties concernées permettra de résoudre cette importante question humanitaire, l'Etat islamique d'Afghanistan s'efforcera donc, dans un premier temps, d'utiliser la voie bilatérale pour résoudre ce problème, à moins que les circonstances n'en décident autrement.

Pour terminer, j'estime nécessaire de souligner que l'ONU, qui joue un rôle toujours plus important dans le règlement des conflits régionaux et des problèmes mondiaux, devrait concentrer de plus en plus ses activités sur les difficultés et les problèmes mondiaux. En sa qualité de Membre de cette organisation, l'Etat islamique d'Afghanistan, est prêt à offrir toute sa collaboration à l'Organisation pour surmonter les difficultés mondiales actuelles et n'épargnera aucun effort pour mettre en oeuvre les résolutions et les décisions de la présente session. Que Dieu accorde à tous les participants à la présente session de l'Assemblée plein succès dans leurs travaux."

M. DIALLO (Niger) : C'est un réel plaisir pour la délégation du Niger de joindre sa voix à toutes celles qui l'ont précédée pour exprimer ses sincères félicitations à M. Ganev pour son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette élection témoigne de la haute estime et du prestige dont jouit son pays, la Bulgarie, sur la scène internationale pour sa contribution à la réalisation des idéaux de notre organisation, et c'est la reconnaissance de ses talents de diplomate confirmé et d'homme d'expérience.

Nous associons à ces félicitations les membres du Bureau et les assurons de la collaboration pleine et entière de la délégation du Niger dans l'accomplissement de leur tâche.

Je voudrais exprimer à S. E. l'Ambassadeur Samir S. Shihabi de l'Arabie saoudite toute notre satisfaction et tous nos compliments pour l'excellent travail qu'il a accompli dans la conduite des travaux de la quarante-sixième session.

Nous souhaitons la bienvenue aux pays qui viennent de se joindre à la grande famille des Nations Unies et dont l'admission consacre encore davantage l'universalité de notre organisation.

M. Diallo (Niger)

Qu'il me soit permis de renouveler à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les plus vives félicitations de S. E. M. Cheiffou Amadou, Premier Ministre et chef du Gouvernement de la République du Niger, pour son élection qui constitue le couronnement d'une brillante carrière. Le Gouvernement du Niger lui exprime, par ailleurs, ses encouragements et son soutien pour la dynamique qu'il imprime déjà à notre organisation.

Le Niger se réjouit de la fin des rivalités Est-Ouest et du climat de confiance ainsi créé. C'est un tournant décisif de l'histoire de l'humanité, caractérisé par les mutations politiques et sociales profondes et rapides engendrées par de puissants courants en faveur de la liberté, de la justice, de la démocratie et des droits de l'homme.

Cette évolution positive des relations internationales, comme les espérances et les attentes qui en résultent, commandent que soit recherché un nouvel équilibre mondial fondé sur la prise en compte des aspirations et des besoins de toutes les composantes de la société internationale.

A cet égard, les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies sont pour la communauté internationale autant d'occasions d'accomplir des progrès supplémentaires dans la recherche de la paix, de la justice et de l'harmonie entre les peuples, conformément aux idéaux et aux principes de la Charte.

Grâce au climat de détente internationale, la perspective d'un désarmement général et complet et l'espoir qu'il libère des ressources additionnelles en faveur du développement semble de plus en plus réalisable.

Le Niger note avec satisfaction les résultats positifs déjà enregistrés dans ce domaine et tient à féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts qu'il déploie en faveur d'un désarmement général et complet.

Pour la paix et la sécurité internationales, il importe que tous les pays s'engagent davantage dans la réduction des forces armées et de toutes les armes meurtrières et destructrices.

M. Diello (Niger)

Je voudrais à cet égard annoncer que le Niger vient de ratifier le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Le climat de détente internationale est ressenti aussi dans l'évolution des conflits régionaux.

L'Agenda pour la paix, qui est un concentré de recommandations et de mesures fort pertinentes pour la prévention des conflits et le maintien et le rétablissement de la paix constitue une contribution inestimable du Secrétaire général des Nations Unies aux réflexions en cours pour la sauvegarde de la paix internationale.

Le Niger souhaite qu'une solution rapide et équitable soit trouvée au conflit du Sahara occidental par l'organisation du référendum d'autodétermination.

Le Gouvernement nigérien formule l'espoir que les recommandations des réunions de Lomé, Bamako, Yamoussoukro et le dernier sommet de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Dakar soient prises en compte par toutes les parties au conflit du Libéria en vue de l'instauration de la paix et de la réconciliation nationale.

M. Diallo (Niger)

La situation en Somalie est dramatique et révoltante. Nous assistons tous les jours aux atroces souffrances de tout un peuple, victime d'une des sécheresses les plus dramatiques, aggravée par une guerre fratricide rendant difficile toute assistance humanitaire. Le Niger se joint à la communauté internationale pour exhorter les factions rivales à cesser les hostilités et à accepter la présence d'observateurs de l'ONU et d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, chargés de faire respecter l'accord de cessez-le-feu et la distribution de l'aide alimentaire.

L'évolution récente de la situation en Afrique du Sud suscite des espoirs. Le Niger pense que la communauté internationale doit continuer d'encourager le régime sud-africain à prendre de nouvelles mesures pour accélérer le processus de démocratisation tout en maintenant la pression nécessaire jusqu'à la formation d'un gouvernement démocratique et non racial.

Notre organisation doit amener le régime de Pretoria à prendre des mesures urgentes et aptes à mettre un terme à la violence organisée qui déchire la communauté noire de ce pays et qui constitue un obstacle sérieux à la reprise et au bon déroulement des négociations en cours dans le cadre de la CODESA.

Au plan de la sécurité, le Moyen-Orient reste la région la plus névralgique du globe. Le Niger réaffirme que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient passe nécessairement par le retrait total d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif. Aussi, il encourage tous les efforts qui sont faits dans ce sens et se félicite du processus de dialogue engagé depuis la Conférence de Madrid ainsi que des négociations de paix actuellement entreprises pour un règlement juste et définitif du conflit du Moyen-Orient.

En ce qui concerne le Golfe arabo-persique, le Niger avait vivement condamné l'agression et l'occupation du Koweït. Le Koweït est libéré mais les risques de guerre persistent encore. Le respect des résolutions du Conseil de sécurité et la délimitation des frontières entre l'Iraq et le Koweït nous paraissent indispensables pour le retour d'une paix durable dans la région.

La situation en Bosnie-Herzégovine est tragique et inadmissible à notre siècle. Le Niger condamne énergiquement les actes de barbarie perpétrés par

M. Diallo (Niger)

les forces de la Serbie et du Monténégro sur les populations de Bosnie-Herzégovine, violant ainsi la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité de ce pays. Le Niger souscrit pleinement aux résolutions 770 (1992) et 771 (1992) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à celles des autres instances internationales qui condamnent l'agression et demandent la collaboration de tous les Etats pour l'aide à apporter à la Bosnie-Herzégovine.

La recherche de la paix dans le monde est un des nobles objectifs de notre organisation. Mais la paix dans le monde pour qu'elle soit totale doit être soutenue par des actions visant l'élimination de la pauvreté. A la Conférence des pays les moins avancés, qui s'était tenue en 1990 à Paris, le monde a constaté sans aucun étonnement l'augmentation du nombre des pays les moins avancés, qui est passé de 28 à 42 et dont la majorité sont des pays africains.

Le fardeau sans cesse croissant de la dette et de ses services continue de priver les pays en développement de ressources importantes pour le développement. La baisse constante des cours des produits de base, le renchérissement des produits manufacturés, le manque d'accès aux marchés des produits développés, la diminution de l'aide au développement sont autant de causes à la grave crise que vit le continent africain. La détérioration croissante de la situation économique de l'Afrique condamne des centaines de millions d'individus à la stagnation et à un appauvrissement continu.

L'Organisation des Nations Unies, interpellée à chaque session, avait adopté en 1986 le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Le consensus à l'époque décrivait la crise économique africaine comme étant essentiellement structurelle. Les pays africains s'étaient engagés à adopter des politiques d'ajustement structurel et les pays développés et les institutions financières à apporter assistance et flux financiers.

Nous constatons malheureusement que, malgré les politiques et les réformes entreprises par les pays africains et les recommandations faites à toutes les conférences internationales, la situation a continué de se dégrader. Malgré le coût social des réformes adoptées et les sacrifices consentis par les pays africains, les résultats ont été décevants parce que les mesures d'accompagnement n'ont pas suivi.

M. Diallo (Niger)

Nous constatons, cependant, une prise de conscience plus marquée de la nécessité de s'attaquer plus résolument à cette situation d'une extrême gravité. Les mesures d'allégement de la dette des pays les plus pauvres s'inscrivent dans ce contexte. Il en est de même de la proposition faite par l'ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, pour le financement du développement et qui a été examinée à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Nous saluons également la décision du Gouvernement japonais d'organiser une conférence internationale sur le développement en Afrique en 1993 avec la participation des chefs d'Etat africains.

Nous citerons enfin la redynamisation de la coopération internationale largement tributaire de la revitalisation et de la restructuration des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social. Celles-ci devraient s'appuyer sur la stricte application des recommandations adoptées par les dernières conférences internationales, en l'occurrence : la Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale; la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement; le Programme d'action du Sommet mondial sur les enfants; le Programme d'action et les grandes décisions adoptées au Sommet planète Terre à Rio de Janeiro.

Le droit au développement suppose également le droit à un environnement sain. Le Sommet planète Terre à Rio a bien défini le lien entre environnement et développement. Il a également situé les responsabilités du Nord comme du Sud dans la dégradation de notre écosystème. Il a enfin permis l'adoption d'instruments juridiques permettant de réconcilier l'homme et la nature. Il s'agit de la Charte de la Terre, des conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques.

Le Niger, pays sahélien confronté aux effets répétés de la sécheresse et d'une désertification croissante, est particulièrement soucieux de voir la présente session définir les modalités de négociation et d'adoption de la convention internationale sur la sécheresse et la désertification.

Dans le domaine social, nous encourageons les efforts des Nations Unies en vue de promouvoir la lutte contre le SIDA, le trafic illicite des stupéfiants et l'abus des drogues. Ces fléaux doivent demeurer au centre de

M. Diallo (Niger)

nos préoccupations. Il en est de même des actions entreprises en vue de l'intégration de la femme dans le processus de développement tout comme de celles visant la protection des personnes handicapées, des enfants et des autres groupes vulnérables de la société.

La tenue de la Conférence internationale sur les droits de l'homme en 1993, celle sur la population et le développement en 1994, le Sommet mondial sur le développement social et la quatrième Conférence mondiale de la femme en 1995 offriront l'occasion de passer en revue au plus haut niveau l'ensemble de ces problèmes.

Les catastrophes naturelles et autres calamités dont le monde est de plus en plus le théâtre doivent continuer de mériter toute notre attention. Les conséquences dévastatrices de ces phénomènes nous rappellent chaque fois l'urgente nécessité d'accroître les capacités de notre organisation à agir de manière plus efficace. Nous nous réjouissons des réflexions engagées par les Nations Unies à ce sujet et de la nomination d'éminentes personnalités chargées du suivi de ce dossier.

Les pays en développement sont aujourd'hui pleinement conscients de leur responsabilité primordiale en matière de développement. Les sursauts de renouveau politique enregistrés dans maints pays africains dont le mien procèdent de cette conscience. En effet, comme les représentants le savent, le Niger a réuni du 29 juillet au 3 novembre 1991 une conférence nationale souveraine qui a permis de faire, sans complaisance, le bilan de 30 années de gestion, et de dégager les lignes d'action, les orientations et décisions devant être mises en oeuvre pendant une période transitoire de 15 mois.

M. Diallo (Niger)

Depuis, les organes de transition démocratiquement élus se sont attelés à la mise en application des mesures arrêtées par la Conférence dans les domaines politique, économique, social et culturel. Il s'agit principalement d'assainir et de redresser la situation économique et financière; d'entreprendre des réformes institutionnelles dans tous les domaines; d'instaurer la confiance en soi et de consolider la solidarité et l'unité nationales.

Ces mesures, fruit d'un consensus national, reposent sur l'option fondamentale du peuple nigérien en faveur de la voie démocratique et républicaine.

Après sa conférence nationale, le Niger s'est, en effet, résolument engagé dans la voie d'une démocratie pluraliste qui respecte les droits de l'homme et garantit l'exercice effectif des libertés publiques.

Le processus engagé depuis 11 mois suit son chemin, se consolidant et s'approfondissant chaque jour davantage, avec les difficultés inhérentes à la nature de l'entreprise mais aussi avec les résultats qui encouragent à persévérer.

Cette expérience, somme toute modeste, d'une jeune démocratie a permis de mesurer les contraintes qu'impose un tel projet de société, les risques de dérapage auxquels il s'expose, les impatiences qu'il faut pouvoir contenir et les attentes légitimes auxquelles il faut pouvoir répondre pour assurer à cette grande et exaltante entreprise des chances de succès.

La mise en place d'institutions stables appelées à garantir les droits et les libertés fondamentales, la justice sociale et l'unité nationale à travers des élections régulières et transparentes, devra couronner le processus engagé pour l'instauration d'un Etat de droit et d'une véritable démocratie.

Il m'est agréable d'annoncer que le Niger s'achemine vers des consultations électorales pour l'adoption d'une constitution et l'organisation d'élections municipales, législatives et présidentielles.

Ainsi, au seuil de l'année 1993, le Niger entrera de plain-pied dans un régime démocratique.

Nous sommes cependant conscients qu'aucune politique de démocratisation n'est envisageable de manière durable, si des mesures ne sont pas prises pour créer les conditions favorables au progrès et à l'épanouissement de l'homme.

M. Diallo (Niger)

Ne sommes-nous pas dès lors fondés à nous tourner avec espoir vers la communauté internationale, plus précisément les Nations Unies, pour favoriser un nouvel esprit de solidarité et de justice entre les nations?

Le Niger nourrit l'espoir que la présente assemblée contribuera à la solution des grands défis auxquels la communauté internationale doit faire face.

M. AL-SAHAF (Iraq) (interprétation de l'arabe) : C'est pour moi un vif plaisir que d'adresser mes sincères félicitations à M. Ganev pour son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'il consacrera sa riche expérience et ses talents de diplomate à assurer le succès de cette session.

Je suis heureux également de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats qui se sont récemment joints à nous en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les grands espoirs de voir naître un monde jouissant de la paix, la stabilité, la croissance économique, la justice et l'égalité pour tous sont toujours présents dans nos esprits. Mais nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si la communauté internationale s'est aujourd'hui rapprochée davantage de ces espoirs que par le passé. Les développements rapides et les changements radicaux qui se sont produits dans le monde depuis 1989 se poursuivent; ils ont conduit le monde au seuil d'une nouvelle ère, dont toutes les caractéristiques ne sont pas encore bien claires. Nous pouvons dire, cependant, que notre monde d'aujourd'hui - en dépit de la fin du conflit idéologique qui divisait une large partie du monde en deux blocs, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Pacte de Varsovie - reste un monde instable et continue d'être déchiré par des conflits raciaux et des différends armés en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

D'autre part, la crise économique s'est intensifiée, accentuant la misère des pays en développement, qui connaissent des famines d'une ampleur sans précédent dans l'histoire contemporaine. Tous les signes actuels indiquent une exacerbation de la division du monde entre Nord et Sud, un monde où il n'y a ni égalité, ni justice, ni équité entre les pays riches et puissants du Nord et les pays pauvres et faibles du Sud. Ils nous mettent en garde contre l'imminence d'une nouvelle étape d'hégémonie des grandes puissances,

M. Al-Sahaf (Iraq)

s'exerçant non seulement sur les pays faibles mais aussi sur toutes les organisations internationales en vue de s'en servir comme instruments pour appliquer leurs politiques et servir leurs intérêts propres.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, surtout dans les pays en développement, imposent à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter des responsabilités qui lui sont conférées par la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales, dans le cadre d'un ordre mondial où l'ONU, de par la volonté collective de tous ses Etats Membres, jouerait un rôle efficace et positif pour protéger la souveraineté et l'indépendance des Etats Membres et pour réaliser le développement économique et social qui constitue le principal défi auquel sont confrontés les pays en développement.

En réalité cependant, nous voyons que l'Organisation des Nations Unies, qui continue de s'efforcer d'atteindre ces objectifs, est en butte à de nombreux facteurs qui la handicapent et l'empêchent de progresser. Le plus important facteur réside dans le fait qu'un Etat ou un groupe d'Etats tentent d'imposer leur hégémonie sur les politiques de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions. Ce qui se passe au Conseil de sécurité depuis que le cours des événements internationaux se déroule à une allure accélérée est très clair. Comme résultat de cette hégémonie, menée et intensifiée par les Etats-Unis d'Amérique, les résolutions et les mesures adoptées par le Conseil de sécurité se caractérisent par l'utilisation des principes du double critère et de la sélectivité dans l'application du texte de la Charte des Nations Unies. En agissant ainsi, le Conseil de sécurité s'est éloigné de la lettre et de l'esprit des principes consacrés par la Charte et des dispositions du droit international ainsi que des principes de justice et d'équité qui sont indispensables au maintien de l'équilibre entre les obligations et les droits des Etats Membres.

M. Al-Sahaf (Iraq)

Il ne fait aucun doute que ce déséquilibre mènera inévitablement à des activités opportunistes fondées sur la capacité d'agir du plus fort et non sur les préceptes énoncés dans la Charte en ce qui concerne les relations entre le Conseil et les Etats Membres. Un tel état de choses ferait peser une menace grave sur la paix et la sécurité tant sur le plan régional que sur le plan international.

Ce à quoi l'Iraq a été soumis au cours des deux dernières années, et les pratiques auxquelles il continue de faire face aujourd'hui sous le couvert d'une prétendue légitimité internationale, sont des exemples frappants de l'application du double critère et de la sélectivité ainsi que du déséquilibre entre les droits et les obligations.

La volonté du Conseil de sécurité a dévié du cours tracé par la Charte et ses résolutions se sont transformées en pratiques politiques visant à déstabiliser un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies en sapant sa sécurité, en affamant son peuple et en privant ses citoyens malades des médicaments dont ils ont besoin. Tout cela afin de servir des objectifs politiques ouverts qui n'ont aucun rapport avec la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies ou avec les règles du droit international.

Sous le couvert de la légitimité internationale et en son nom, l'Iraq a été victime d'une guerre totale qui a détruit ses installations économiques et l'infrastructure de sa vie civile à un point sans précédent dans l'histoire contemporaine. Ce recours excessif et arbitraire à la force armée contre l'Iraq était motivé par le désir de replonger un peuple entier dans l'ère préindustrielle, comme l'a dit le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Baker, au Ministre des affaires étrangères iraquien, Tariq Aziz, au cours de leur réunion du 9 janvier 1991 à Genève. Les études et rapports de l'Organisation des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires ont souligné l'ampleur des destructions infligées à l'Iraq par suite de cette agression ainsi que les énormes pertes résultant du blocus et de l'embargo. Je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail de ces rapports dont les conclusions ont été préparées par un personnel engagé par l'ONU et diffusées en tant que documents officiels de l'Organisation des Nations Unies.

M. Al-Sahaf (Iraq)

En dépit des excès et des iniquités pratiqués contre l'Iraq, nous nous sommes sérieusement et sincèrement efforcés d'honorer nos engagements vis-à-vis des résolutions du Conseil de sécurité et de coopérer avec les organes des Nations Unies pour exécuter tout ce qui était exigé de l'Iraq dans des domaines divers. De nombreux actes de provocation ont été commis par des individus qui avaient été plantés dans les mécanismes chargés de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, et ce, dans le but d'empêcher l'Iraq de s'acquitter de ses obligations, et de faire comme s'il rejetait les résolutions du Conseil de sécurité, afin de créer un climat propice à de nouvelles attaques armées contre l'Iraq et de faire obstruction à tout examen de la levée du blocus injuste et inique qui lui avait été imposé.

Toutefois, nous avons pu déjouer les efforts faits pour réaliser ce sinistre objectif, et toutes les tentatives ayant pour but de créer une crise entre l'ONU et l'Iraq ont été contrecarrées. L'Iraq a fait preuve de sa pleine coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour garantir une application saine et équilibrée des résolutions du Conseil de sécurité.

Alors que l'Iraq s'efforce sérieusement de respecter ses engagements en ce qui concerne les résolutions du Conseil de sécurité, ce dernier n'a pris, en contrepartie, aucune mesure pour lever le blocus ni même de relâcher les sanctions économiques imposées au peuple iraquien et qui ont eu de très graves conséquences sur la vie quotidienne du peuple iraquien à tous les niveaux.

Il ressort clairement de la détermination bien arrêtée du Conseil de sécurité de ne pas relâcher les sanctions économiques globales imposées à l'Iraq que le Conseil ne suit pas la règle de l'équilibre entre droits et obligations, mais se conforme plutôt aux déclarations des représentants des pays qui exercent leur hégémonie sur le Conseil, selon lesquelles le blocus économique contre l'Iraq ne sera levé que lorsque le système politique de l'Iraq aura changé.

A ce stade, nous sommes en droit de nous demander, et de poser la question du haut de cette tribune, au monde entier si, en agissant de la sorte à l'égard d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité se conforme aux dispositions de la Charte, au droit international

M. Al-Sahaf (Iraq)

et aux principes de la justice et de l'équité, ou s'il se soumet à la volonté politique et au diktat des puissances qui le dominent afin de servir avant tout leurs intérêts.

Les relations actuelles entre le Conseil de sécurité et l'Iraq ne relèvent pas du cadre d'application des résolutions du Conseil mais plutôt du cadre d'application des objectifs de la politique étrangère d'un nombre très limité d'Etats. Si on leur laisse libre cours, ces Etats, qui se laissent guider par les politiques tendancieuses des Etats-Unis, posent un danger grave qui risque de s'étendre au-delà de l'Iraq et engouffrer d'autres nations, et, débordant le présent, menacera l'avenir. Les campagnes de menaces et d'intimidation se poursuivent sous le couvert de la Charte des Nations Unies afin de créer le climat approprié pour maintenir le blocus économique et justifier de nouvelles attaques armées contre l'Iraq dans le but de déstabiliser son système politique et d'en finir avec ses installations économiques vitales et ses infrastructures qui ne s'est pas encore relevé après les premières attaques armées.

Un autre exemple manifeste de l'injustice à laquelle l'Iraq est soumis dans le cadre de ces relations est notable dans les pratiques du Comité des sanctions créé aux termes de la résolution 661 (1991) du Conseil de sécurité. Ce comité est également soumis à la règle du veto, bien qu'il soit camouflé en comité chargé de mener ses travaux sur la base du consensus.

Comme j'en ai informé le Secrétaire général dans des lettres officielles citant des cas et des faits concrets, une étude des travaux de ce comité montrerait que l'opposition d'un ou deux membres du Comité suffit à empêcher que l'on réponde aux besoins essentiels de l'Iraq, et même à faire fi des exemptions spéciales mentionnées dans les résolutions relatives aux besoins civils essentiels, qui comprennent l'alimentation, l'électricité, l'agriculture, l'eau, les égouts, les fournitures médicales, l'éducation et l'habillement.

M. Al-Sahaf (Iraq)

L'Iraq a été autorisé, en théorie, à importer des vivres et des médicaments. Mais les avoirs de l'Iraq sont gelés depuis deux ans maintenant, et il n'a pas été autorisé à exporter son pétrole ou toute autre matière première afin de payer pour ses besoins humanitaires essentiels. En plus de tout cela, nous assistons à des tentatives visant à saisir complètement les avoirs iraqiens gelés à l'étranger, par le biais d'un projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi. Ce projet de résolution n'est ni justifié ni légal, même pas à la lumière des prétextes contenus dans le projet lui-même. L'Iraq a coopéré, de bonne foi et sérieusement, avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin de parvenir à un accord sur les quantités de pétrole iraquien qui peuvent être exportées et sur l'utilisation de ces revenus pour satisfaire les besoins essentiels des civils et couvrir les frais des Nations Unies. La raison pour laquelle un accord n'a pas encore été passé est imputable à certains pays membres du Conseil de sécurité qui refusent de supprimer de tout accord éventuel leurs conditions politiques préalables humiliantes, qui n'ont rien à voir avec le fond de l'accord souhaité.

L'Iraq est prêt à examiner cette question selon la formule suivante. Tout d'abord, l'Iraq doit être autorisé à exporter du pétrole brut et des produits pétroliers afin de générer des revenus nets qui ne soient pas inférieurs à un montant de 4 milliards de dollars pendant une période de six mois, renouvelable si d'ici là l'embargo sur les exportations de pétrole iraquien n'est pas complètement levé.

Deuxièmement, il faut que les revenus nets des exportations soient déposés dans un compte bloqué ouvert par les Nations Unies, et qu'ils soient ensuite utilisés pour l'achat de vivres, de médicaments et autres fournitures essentielles pour les civils, dont l'importation serait soumise à des mesures spéciales du Comité créé par la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité.

Troisièmement, il faut que le Conseil de sécurité désigne certains pays auprès desquels des marchandises peuvent être achetées selon les pratiques commerciales normales.

L'Iraq est prêt à accorder 5 % du revenu net de cette opération au Comité international de la Croix-Rouge, à la Fédération internationale de la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge à titre de contribution aux oeuvres de

M. Al-Sahaf (Iraq)

secours international en Somalie, au peuple palestinien par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), à la Bosnie-Herzégovine et à d'autres régions. Ces dons seraient effectués en accord avec les principes et les buts humanitaires irakiens.\*

En avril 1991, l'Organisation des Nations Unies a commencé son programme de secours humanitaire pour alléger les souffrances du peuple irakien avec des moyens modestes et limités. Les parties hostiles à l'Iraq ont commencé à intervenir pour influencer le cours du programme et l'utiliser comme un prétexte et un accès leur permettant de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq. Or, il était clair, comme en ont témoigné officiellement des responsables du programme, que le programme traitait des besoins humanitaires du peuple irakien, conformément aux souhaits politiques, aux intentions et aux procédés des pays qui fournissaient l'assistance.

Par conséquent, le programme humanitaire n'a pas répondu, en pratique, aux objectifs humanitaires souhaités. L'Iraq affirme qu'il est indispensable que le programme humanitaire de l'Organisation des Nations Unies reste dans le cadre des objectifs purement humanitaires, en dehors de toute considération politique et de toute tendance à s'ingérer dans les affaires intérieures irakiennes. Nous sommes prêts à coopérer à la réalisation de tout objectif purement humanitaire recherché par l'ONU.

Les appels et les allégations au sujet de prétendues violations des droits de l'homme en Iraq ne cessent de croître. Les parties qui ont mené une guerre destructrice contre l'Iraq au nom de la légalité internationale aimeraient oublier que les souffrances qu'a endurées et que continue à endurer le peuple irakien à cause d'elles constituent la violation la plus flagrante des droits de l'homme dont l'humanité ait jamais été témoin dans toute son histoire.

Je me demande ici, devant cette assemblée internationale : quels sont les mots qui peuvent décrire le fait de larguer 125 000 tonnes d'explosifs sur le peuple irakien, entraînant la mort de milliers d'enfants, d'hommes et de femmes de tous âges, et occasionnant la destruction de toutes les installations économiques vitales de l'Iraq, ses centres civils et

---

\* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Al-Sahaf (Iraq)

résidentiels, ses écoles, ses hôpitaux, ses fabriques de lait en poudre, ses jardins d'enfants et ses lieux de prière? N'est-ce pas là une violation flagrante des droits de l'homme et un déni de toutes les valeurs et de toutes les normes morales et humaines, en plus d'une violation de la Charte des Nations Unies et de ses conventions pertinentes?

Les fausses accusations qui sont portées contre l'Iraq sont un tissu de mensonges, de rumeurs et de distorsions, et n'ont rien à voir avec la moindre approche objective, impartiale ou raisonnée.

Cette campagne de vocifération a été orchestrée pour servir les mêmes objectifs politiques qui avaient motivé l'agression militaire perpétrée contre l'Iraq, et qui continuent de s'exercer au moyen du blocus économique contre l'Iraq, en affamant son peuple, en inventant des prétextes pour s'ingérer dans ses affaires intérieures et en sapant son unité nationale. La soi-disant zone d'interdiction de survol dans le sud de l'Iraq a été imposée par la volonté des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, non déguisée cette fois-ci et sans aucune couverture du Conseil de sécurité, mettant ainsi en évidence la politique agressive menée actuellement en vue de diviser l'Iraq et non de défendre sa population civile, comme le prétendent les pays impérialistes occidentaux qui ont décrété l'embargo contre l'Iraq, après avoir tué des milliers de civils iraquiens en utilisant son aviation qui a lancé des bombes dont la force explosive était égale à celle du type de bombes atomiques qui ont éliminé Hiroshima de la face de la terre. Ce sont ces mêmes pays qui continuent d'imposer un embargo même sur les jouets destinés aux enfants iraquiens.

On ne saurait nier que la principale cause des souffrances du peuple iraquien a été l'agression militaire qui a détruit l'infrastructure économique iraquienne et a interrompu ses services. L'imposition continue de ce blocus unique a intensifié les souffrances du peuple iraquien en lui infligeant des difficultés économiques et des souffrances humaines accrues, sans compter l'ingérence étrangère continue dans les affaires intérieures du pays, la création de problèmes qui alimentent des conflits intérieurs et qui entravent les efforts du gouvernement central dans l'exécution de ses tâches et de ses responsabilités en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et le maintien de la sécurité et de la stabilité.

M. Al-Sahaf (Iraq)

La seule façon de mettre fin à cette injustice et de garantir une certaine justice est de lever l'embargo imposé à l'Iraq et de permettre à son peuple de reconstruire ce qui a été détruit et de reprendre un cours de vie normal. Compte tenu de son potentiel bien connu, l'Iraq n'a nul besoin des donations de tel ou tel Etat qui ne sont que des prétextes servant de couverture à des intentions bien connues.

M. Al-Sahaf (Iraq)

En fait, l'Iraq pourra contribuer réellement à la fourniture d'assistance humanitaire aux pays dans le besoin dans d'autres régions du monde, une fois qu'il aura retrouvé une économie saine. Il le faisait avant le blocus, comme peuvent en témoigner l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine; et nombre des représentants ici présents savent pertinemment bien que c'est vrai.

La situation qui a servi de prétexte pour imposer le blocus contre l'Iraq n'existe plus. Il importe donc, sur le double plan juridique et humanitaire, de le lever d'urgence. De fait, cette mesure aurait dû être prise immédiatement après la fin de la situation à laquelle j'ai fait allusion. Le maintien du blocus est une violation flagrante de la lettre et de l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité et contrevient à tous les principes et à toutes les valeurs humanitaires. Il doit être clair pour les représentants ici présents, comme pour nous, que cette mesure a été motivée par les desseins inhumains que des parties bien connues ont entretenus et continuent d'entretenir contre l'Iraq.

Ce qui serait du plus haut intérêt des droits de l'homme du peuple iraquien, c'est que les pays voisins respectent les accords et engagements internationaux et s'abstiennent d'envoyer des éléments clandestins dans notre pays pour commettre des meurtres, des vols ou des actes de pillage contre la population civile et ses biens, ainsi que contre les biens de l'Etat, de la même manière criminelle qu'ils ont suivie en mars et en avril 1991, comme tout le monde sait, je crois.

Le Conseil de sécurité, par son silence devant les actes et les opérations d'agression militaire contre la Palestine, les territoires arabes occupés et le Liban, perpétrés par l'entité sioniste, choyée et protégée par le veto américain, montre de la façon la plus incriminante que ses pratiques sont dénuées de justice et de légitimité internationale du fait de l'hégémonie totale que les Etats-Unis exercent sur le Conseil et ses procédures.

Si l'on devait énumérer et classer, selon l'article et le paragraphe contrevenus dans les conventions des droits de l'homme ou des droits des nations, toutes les violations que l'entité sioniste a commises au fil des ans et continue de commettre en toute impunité contre le peuple de Palestine et des autres territoires arabes occupés, et qui sont contraires aux principes

M. Al-Sahaf (Iraq)

consacrés dans la Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de Genève de 1949, ainsi que dans les résolutions des Nations Unies, il faudrait tout un volume.

En retour de tous ces actes d'agression et d'expansionnisme : l'annexion des terres, le déplacement de populations et le meurtre et la répression de personnes civiles sous occupation militaire, l'entité sioniste reçoit rien de moins qu'une aide politique, militaire et économique toujours croissante qui lui permet de poursuivre en toute impunité ses pratiques d'agression et de priver le peuple de Palestine de son droit inaliénable de retourner dans sa patrie et de créer un Etat indépendant en Palestine sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP.

Par ailleurs, l'impuissance du Conseil de sécurité à régler les conflits armés qui font présentement rage dans un certain nombre de régions et à faire face aux tragédies humaines, dont celle de la Somalie, qui est une des calamités les plus horribles que le monde ait connues prouve une fois de plus que le Conseil applique une politique de double critère et qu'il est régi par des considérations politiquement motivées qui l'amènent à adopter des mesures conformément aux vœux et aux diktats des Etats-Unis d'Amérique, puissance qui domine le Conseil.

Pour terminer, je voudrais souligner que les peuples du monde entier attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle joue efficacement son rôle véritable qui consiste à restaurer la sécurité, la stabilité et la prospérité dans le monde. Ils attendent d'elle également qu'elle applique à l'esprit et à la lettre les dispositions de la Charte et les principes du droit international, lorsqu'elle traite des questions fondamentales qui intéressent l'humanité et qu'elle refuse de se soumettre aux pressions ou au chantage et d'être ainsi subordonnée à la volonté des grandes puissances et détournée des nobles objectifs humains qu'elle s'était fixés lors de sa création.

Si nous ne parvenons pas de façon claire et décisive à cette situation qu'espèrent tous les Etats du monde jaloux de leur indépendance et de leur liberté de décision, le monde connaîtra des conséquences désastreuses et l'ONU verra ses fondements mêmes ébranlés, car le non-respect de la Charte des

M. Al-Sahaf (Iraq)

Nations Unies remettra en question la crédibilité de l'Organisation, qui risque de connaître le même sort qu'a connu l'ancienne Société des Nations ou tout autre triste sort.

M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) :  
J'ai grand plaisir, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, à vous adresser, Monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la tête de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre vaste expérience dans le domaine des relations internationales permettra de rehausser le rôle de l'Organisation et d'encourager ses objectifs.

Nous tenons à exprimer notre gratitude et nos remerciements à votre prédécesseur, M. Samir Shihabi, Représentant permanent du Royaume frère d'Arabie saoudite, pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours de sa présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, qui a été caractérisée par de nombreuses réalisations positives.

La présente session marque un tournant historique dans le renforcement de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes d'avis que l'admission des nouveaux Etats Membres renforcera le rôle de l'Organisation, notamment dans la situation internationale actuelle, et nous réaffirmons notre attachement à la coopération avec tous les Etats pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Je saisis cette occasion pour exprimer à nouveau notre confiance et notre appui envers les efforts que déploie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour maîtriser les problèmes existants et pour leur trouver des solutions pacifiques dans le contexte d'un rôle accru de l'Organisation dans le renforcement des bases de la paix et de la sécurité internationales.

A l'approche d'un nouveau siècle, l'Organisation des Nations Unies traverse une phase délicate qui aura des effets d'une grande portée sur la nature et le cours des relations internationales. Une des caractéristiques les plus remarquables de cette phase est la disparition de la bipolarité et des phénomènes concomitants. C'est une évolution qui nous propulse dans une nouvelle ère caractérisée surtout par le fait que la majorité des pays du monde, en particulier les grandes puissances, ont maintenant recours à l'ONU, renforçant ainsi l'Organisation et mettant en valeur le rôle que la Charte lui avait assigné. De plus, l'Organisation est devenue l'instance appropriée pour résoudre les conflits et les différends et pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ces dernières années, le monde a été témoin de l'apparition d'un nouvel ordre mondial que toutes les nations avaient souhaité. Les Emirats arabes unis se félicitent de cette évolution et estiment qu'elle est positive quant à ses fondements, sa substance et ses buts, car, à notre avis, elle encouragera la coopération pour l'édification d'un avenir meilleur sur les plans du respect des droits des nations et de l'égalité entre les Etats, de l'indépendance et de la liberté de tous les peuples, ainsi que du règlement pacifique des conflits.

Mon pays, s'inspirant de ses traditions, de ses valeurs culturelles et de son histoire, croit fermement à la Charte des Nations Unies, appuie les organes des Nations Unies ainsi que les moyens pacifiques définis par la Charte pour le règlement des conflits inter-Etats, et refuse le recours à la violence pour régler de tels conflits.

Malgré l'optimisme inspiré par les récents changements survenus dans le monde et le rôle constructif joué par les Nations Unies dans la création d'un environnement de paix, un certain nombre de problèmes continuent de menacer la paix et la sécurité internationales et exigent toujours beaucoup d'attention et de gros efforts. De plus, la détente des relations internationales ne

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

signifie pas nécessairement que nous vivons dans un monde de parfaite harmonie. Etant donné les conflits régionaux existants, la sécurité des petites nations est toujours menacée par les dangers provoqués par les Etats qui ambitionnent d'exercer leur hégémonie sur leurs voisins et de s'étendre à leurs dépens contrairement à tous les principes de la Charte des Nations Unies, aux règles du droit international et au désir de la communauté internationale de coexister en paix et de résoudre les conflits par le dialogue et les moyens pacifiques. Nous devons donc prendre des mesures collectives qui empêcheraient ceux qui souhaitent créer des situations qui menacent la paix et la sécurité internationales de ce faire. Une telle action de notre part serait compatible avec la nouvelle réalité internationale, surtout maintenant que nous sommes sur le point de tourner une nouvelle page et d'entrer dans une nouvelle ère de relations internationales fondées sur la coexistence pacifique et le respect mutuel. Une des leçons les plus importantes à retenir de l'histoire depuis la seconde guerre mondiale est que l'agression ne rapporte rien et que nous devons proscrire l'usage de la force à des fins politiques expansionnistes. C'est bien sûr la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies de mettre cette leçon en évidence et de la traduire en action concrète par l'exercice d'une volonté collective capable de dissuader l'agression et d'éviter les graves dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Ces dernières années, la région du Golfe a été témoin d'événements graves, allant de la guerre Iran-Iraq à l'agression perpétrée par l'Iraq contre l'état frère du Koweït. Ces événements ont eu des effets néfastes sur la sécurité de la région ainsi que sur ses conditions économiques, sociales et écologiques. En raison de ces événements, des changements survenus dans la situation mondiale qui ont mis fin à la bipolarité et des nouvelles caractéristiques du nouvel ordre mondial fondé sur la compréhension et le dialogue, le maintien de la sécurité et de la stabilité, la coexistence pacifique et le règlement pacifique des conflits régionaux, nous nous efforçons, avec nos Etats frères, membres du Conseil de coopération du Golfe, de traduire ces nouvelles notions en règles et principes qui gouverneraient les relations et les liens entre les Etats de la région.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Nous avons accompli des progrès substantiels sur cette voie pacifique et constructive qui mène au rétablissement de la stabilité et de la sécurité dans notre région, qui en a le plus grand besoin. Dans ce contexte, nous avons tenté d'amorcer un dialogue avec la République islamique d'Iran pour régler les questions en suspens entre nos deux pays, en particulier la question de l'occupation militaire par l'Iran de trois îles arabes qui appartiennent aux Emirats arabes unis, notamment Abou Moussa, Grande Tonb et Petite Tonb, mais les autorités iraniennes ont pris une série de mesures illégales en ce qui concerne l'île d'Abou Moussa en violation du Protocole d'entente de 1971.

Mon pays a déclaré qu'il rejetait ces mesures qui sont en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Emirats arabes unis et qui vont à l'encontre des principes de bon voisinage, sans compter que ces mesures enfreignent la lettre et l'esprit du Protocole d'entente, qui en fait, ne tient pas compte de l'égalité et de la justice, ayant été imposé par la coercition et la menace de la force.

Ces mesures récentes ont été adoptées par l'Iran dans le but de contrôler et d'annexer l'île d'Abou Moussa, comme il l'a fait précédemment en occupant militairement en 1971 les deux îles Grande Tonb et Petite Tonb appartenant aux Emirats arabes unis. Naturellement, ces mesures ne feront qu'accroître la tension et secouer la stabilité et la sécurité dans la région, en contravention des principes de la coexistence pacifique, du bon voisinage et des relations traditionnelles entre les deux pays.

Le 29 novembre 1971, les forces armées iraniennes ont attaqué et occupé les îles de Grande Tonb et Petite Tonb, causant la mort d'un grand nombre de civils et l'expulsion du reste par la force. Le lendemain, 30 novembre 1971, les forces militaires iraniennes occupaient l'île d'Abou Moussa.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Depuis, les Emirats arabes unis ont cherché à obtenir gain de cause aux niveaux arabe et international et devant toutes les tribunes, y compris le Conseil de sécurité, afin de régler cette question et de récupérer ses trois îles qui forment une partie intégrante et indivisible de son territoire. Ainsi, pendant plus de 20 ans d'occupation de ces îles par l'Iran, les Emirats arabes unis ont eu recours d'abord à la diplomatie tranquille et, ensuite, à toutes les voies politiques, convaincus que le droit est de leur côté et que les trois îles reviendront à leur souveraineté. Cette conviction a été renforcée par le climat international actuel, et le désir commun des Emirats arabes unis et de la communauté internationale de régler les conflits régionaux existants par les moyens pacifiques et par le biais du droit international, en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

Etant donné le souhait des Emirats arabes unis de régler toutes les questions en litige et tous les problèmes liés à l'occupation continue par la République islamique d'Iran des deux îles de Grande Tonb et Petite Tonb et sa violation du Protocole d'entente de 1971 concernant l'île d'Abou Mousa, et dans l'intérêt de la stabilité et de la sécurité dans la région, des rencontres entre les deux pays ont eu lieu récemment dans notre capitale Abou Dhabi, afin de régler la question à l'amiable. Cependant, la délégation iranienne a refusé, et de discuter la fin de l'occupation militaire des deux îles de Grande Tonb et Petite Tonb, et d'en référer devant la Cour internationale de Justice. Par conséquent, les Emirats arabes unis n'ont plus d'autre recours que de porter la question devant la communauté internationale. Ma déclaration aujourd'hui émane du désir sincère de trouver une solution pacifique à ce différend, fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et les normes du droit international.

Les documents internationaux et les faits historico-géographiques établissent clairement la souveraineté depuis des temps immémoriaux de l'Etat des Emirats arabes unis sur ces trois îles. L'occupation militaire de ces îles par l'Iran n'a pas changé leur statut légal. En vertu du droit international, l'occupation par la force ne confère pas à l'Etat occupant la souveraineté sur le territoire occupé, quelle que soit la durée de cette occupation.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

L'occupation de ces îles par l'Iran et les mesures qu'il a prises à la suite de cette occupation vont à l'encontre des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies et sont contraires aux principes du droit international et tout particulièrement au principe du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, aux principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, du non-recours à la force ou à la menace de force et de règlement des différends par les moyens pacifiques.

Mon pays est toujours disposé à régler cette question de façon pacifique, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies et compte tenu de sa souveraineté sur les trois îles d'Abou Moussa, Grande Tonb et Petite Tonb. Dans ce contexte, nous exhortons le Gouvernement de la République islamique d'Iran de s'engager, de son côté également, sur la voie d'un tel règlement, conformément au droit international et aux principes fondamentaux qui gouvernent les relations internationales.

La région du Golfe subit encore le contrecoup de l'agression iraquienne contre l'Etat frère du Koweït. La réaction internationale face à cette agression, suite aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, et les mesures subséquentes qui ont culminé avec la libération du Koweït, constituent une application positive des principes de la Charte et du droit international. Elles ont également exprimé clairement la volonté de la communauté internationale de respecter la souveraineté et l'indépendance des Etats et de les défendre.

Nous voulons, à cet égard, réitérer notre insistance que l'Iraq se doit d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous insistons auprès de la communauté internationale pour qu'elle exerce davantage de pressions sur l'Iraq pour qu'il libère d'urgence les prisonniers détenus koweïtiens ou citoyens d'autres pays en vue de mettre fin à cette tragédie humaine, qui est contraire essentiellement aux principes les plus élémentaires des droits de l'homme et de tous les droits humanitaires et internationaux.

La fin de la guerre froide et un affrontement éventuel militaire entre l'Est et l'Ouest ont permis de trouver une solution à certains différends régionaux difficiles. De plus, il est devenu possible, au titre des conditions actuelles de la légalité internationale reflétées par l'unanimité du Conseil, de procéder au règlement d'autres différends chroniques.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

A partir de là, nous aurions espéré éprouver dans notre région arabe les effets de ces nouvelles tendances positives du nouvel ordre mondial, surtout quand on voit les efforts entrepris pour régler la crise du Moyen-Orient et le problème de Palestine, qui est le coeur de ce conflit. Notre région a beaucoup souffert des effets négatifs dévastateurs de ces problèmes restés sans solution. C'est pourquoi les Emirats arabes unis se sont félicités de l'appel lancé en vue de convoquer la Conférence de Madrid, ont appuyé les négociations de paix et ont participé aux négociations multilatérales en fonction des principes de la légalité internationale incarnés dans les résolutions de l'ONU, et plus particulièrement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Mon pays a demandé et continue de demander le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris les hauteurs du Golan syrien et la Ville sainte de Al Qods, et l'octroi au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination. Conformément à la Charte des Nations Unies, nous nous sommes toujours opposés à l'expansion territoriale par la force. En outre, nous engageons Israël à mettre fin aux spoliations de terres palestiniennes et arabes et au déplacement de leurs populations et à l'implantation de colonies de peuplement.

Mon pays soutient les efforts du Gouvernement libanais frère pour étendre son autorité nationale sur tous les territoires du Liban dans le cadre de l'Accord de Taëf, qui a été accepté par toutes les parties intéressées. Dans ce contexte, nous demandons l'application totale de la légalité internationale, telle que concrétisée dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de retirer ses forces armées de tout le territoire libanais. Nous engageons instamment aussi la communauté internationale à aider le Gouvernement libanais dans la reconstruction du Liban et la réalisation de la paix, de la stabilité et de la sécurité de ce pays.

C'est avec une très grande tristesse que nous suivons la tragédie de la Somalie sœur et les souffrances qu'endure son peuple. Les combats qui font rage en Somalie ont fait de nombreuses victimes et de grands ravages. Nous exhortons toutes les parties concernées et toutes les forces nationales somalies à arrêter l'effusion de sang, à mettre de côté leurs divergences, à recourir au dialogue plutôt qu'aux armes, et à coopérer complètement et sincèrement aux efforts internationaux visant à trouver une solution pacifique à leurs différends.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Grâce à leur appui financier et à leur participation active aux secours humanitaires en aliments et médicaments, les Emirats arabes unis ont essayé de soulager les souffrances de millions de nos frères somalis. Nous avons également appuyé les efforts arabes et internationaux visant à parvenir à un règlement qui redonnerait à la Somalie la sécurité, la stabilité et garantirait son intégrité territoriale.

Nous félicitons la communauté internationale des efforts constants qu'elle a déployés, par l'entremise de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies, pour fournir une aide humanitaire et un appui à la Somalie et faciliter le retour à la paix et à la stabilité dans ce pays, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La tragédie indescriptible qui afflige la Bosnie-Herzégovine, et qui a fait des milliers de victimes parmi les civils innocents, nous préoccupe tous énormément. Le monde entier a été consterné devant les pertes incommensurables de vies humaines et la brutalité des crimes commis contre le peuple de Bosnie-Herzégovine, à cause de son appartenance ethnique ou religieuse. Ceci en plus de la destruction arbitraire de monuments historiques et religieux.

Comme les autres, nous blâmons principalement la Serbie et le Monténégro, et leur politique d'"épuration ethnique", d'agression, d'expansion et de violation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine. A cet égard, nous condamnons les pratiques des forces serbes et de l'armée yougoslave et les actes criminels qu'elles continuent de commettre contre la Bosnie-Herzégovine. Nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il prenne toutes les mesures prescrites par la Charte afin de préserver la souveraineté de la République de Bosnie-Herzégovine et de sauvegarder sa sécurité, son indépendance politique et son intégrité territoriale.

Les récents événements positifs en Afrique du Sud, notamment la rencontre entre les dirigeants des parties au conflit, nous renforcent dans notre conviction de l'importance d'intensifier les efforts internationaux pour appuyer le processus pacifique afin de parvenir à un accord qui entraînera

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

l'établissement d'une société démocratique non raciale dans laquelle l'égalité règnera sans égard à la race ou à la couleur.

Le nouvel ordre mondial, qui vise à débarrasser le monde des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de toutes autres armes de destruction massive, doit être fondé sur les principes de la coexistence pacifique, de l'interdiction du recours, ou de la menace de recours à la force, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, et du droit de chaque Etat de choisir la voie qui convient le mieux à son développement propre et à la conservation de ses ressources naturelles. Ces principes, qui ont guidé les Emirats arabes unis depuis leur accession à l'indépendance, prennent aujourd'hui une plus grande importance puisque nous sommes engagés à édifier un ordre mondial basé sur la justice et l'égalité, sans la menace de la force. Les événements récents ont prouvé que les buts politiques ne peuvent être atteints par des moyens militaires. Il s'ensuit donc que le choix logique serait d'oeuvrer en vue d'assurer la sécurité pour tous au moyen du désarmement nucléaire total et de l'élimination de toutes les autres armes de destruction massive. Nous croyons que de telles décisions courageuses, si elles sont prises, favoriseront la sécurité internationale et régionale et renforceront le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

La fin de la guerre froide et de la bipolarité confère une plus grande responsabilité à l'ONU pour faire face aux problèmes économiques mondiaux, partant du principe que la paix, le développement et la justice sont des objectifs complémentaires, tel que l'a affirmé le Conseil économique et social, à sa dernière session.

A l'heure actuelle, les pays en développement continuent de se heurter à un climat économique international défavorable qui limite leurs aspirations au développement. Ce climat se manifeste de diverses façons, la plus importante étant la détérioration progressive de la situation économique, commerciale et sociale de nombreux pays en développement. Il va sans dire que cette détérioration a un effet nuisible sur l'économie mondiale dans son ensemble.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du renforcement de la coopération internationale pour le développement se fonde sur les principes énoncés dans la Charte, qui prennent en considération l'universalité de l'Organisation et l'égalité de tous ses Etats Membres.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

L'importance qu'on donne maintenant aux questions de développement et d'environnement ouvre de nouveaux horizons dans le domaine de la coopération économique internationale pour le développement. Le Sommet de Rio de Janeiro a donné lieu à un nouveau concept de coopération internationale basé sur la participation internationale dans le cadre du droit de chaque Etat d'utiliser ses ressources naturelles conformément à ses stratégies environnementales et de développement.

Il ne fait aucun doute que la coopération entre les pays du Sud eux-mêmes est indispensable pour la reprise du dialogue Nord-Sud. Du fait qu'il encourage les intérêts communs, un tel dialogue, s'il est repris, favorisera le processus de développement social et économique et contribuera ainsi à l'établissement d'un monde plus sécuritaire et plus stable.

La présente session marque le début d'une phase de transition, d'un passé enlisé dans les conflits idéologiques, l'affrontement et la rivalité à un avenir plein d'espoir, qui pourrait bien nous amener à une ère de compréhension, de coopération et de coexistence pacifique dans un monde d'égalité, de développement et de justice pour tous.

Ainsi que l'écrit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation,

"C'est un nouvel esprit de solidarité, une détermination raffermie et une créativité intrépide qu'il nous faudra pour transformer une période d'espoir en une époque de réalisations." (A/47/1, par. 8)

Il s'agit de bien plus qu'une simple profession de foi. C'est, en fait, notre devoir envers l'humanité et les générations futures.

## ALLOCATION DE M. PERCIVAL J. PATTERSON, PREMIER MINISTRE DE LA JAMAÏQUE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la Jamaïque devant l'Assemblée générale.

M. Percival J. Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Jamaïque, S. E. l'honorable Percival J. Patterson, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. PATTERSON (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : Au nom de mon gouvernement et du peuple de la Jamaïque, je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis certain que grâce à votre sagacité et à votre énergie, vous saurez mener les travaux de cette session à une conclusion heureuse.

Je dois également saisir cette occasion pour féliciter M. Boutros Boutros-Ghali, qui a accédé au poste de Secrétaire général de l'ONU à un moment des plus délicats pour cette organisation et à un tournant de l'histoire des affaires mondiales.

Nous sommes tous rassemblés ici aujourd'hui pour exprimer, dans toute leur diversité, nos opinions sur les nombreuses questions dont nous nous préoccupons que ce soit chacun au nom de son pays ou en tant qu'organisme mondial. En soi, cela suscite en nous tous l'espoir que nos problèmes, qui se dressent si menaçants à l'horizon, ne sont pas insolubles si nous nous résolvons tous à recourir à l'ONU comme à un instrument nous permettant d'oeuvrer ensemble pour les régler.

Par le passé, l'admission de nouveaux Etats Membres était surtout le résultat du processus de décolonisation en Asie, dans le Pacifique, en Afrique et dans les Antilles. L'apparition à l'heure actuelle de nouveaux Etats en Europe traduit la redéfinition fondamentale des frontières politiques sur ce continent. Je tiens officiellement à souhaiter, au nom du Gouvernement et du peuple de la Jamaïque, une bienvenue chaleureuse aux treize nouveaux Membres de l'Organisation.

M. Patterson (Jamaïque)

Nous nous réunissons au lendemain de changements fondamentaux survenus sur la scène politique, qui ont d'importantes conséquences pour chacune de nos nations. Ils ont aussi une incidence sur la communauté mondiale dans son ensemble et donc sur le programme de travail et les futures activités de cette organisation. La fin de la guerre froide annonce le début d'une nouvelle ère dans laquelle l'ONU devrait prendre des mesures décisives en fonction du bien-fondé de chaque question, plutôt que par réaction à des positions idéologiques figées qui s'appuient sur le recours au droit de veto.

L'économie mondiale connaît une métamorphose révolutionnaire. Aucun pays, développé ou en développement, n'y échappe. Dans tout cela, la réalité fondamentale et inchangée est celle de l'écart grandissant entre le nombre relativement faible de pays riches industrialisés du Nord et les nombreux pays en développement pauvres du Sud.

Tant de choses ont changé à bien des égards, et pourtant, tant de choses sont demeurées les mêmes. Il y a maintenant 12 ans, en 1980, que j'ai pris la parole pour la dernière fois devant l'Assemblée, en tant que Ministre des affaires extérieures. C'était une période de grand optimisme. Un dialogue était en cours entre le Nord et le Sud. Nous semblions partager une compréhension commune des exigences propres à la coopération internationale et au développement. La décennie était à peine amorcée que le dialogue a brusquement pris fin. L'environnement économique international est devenu encore plus défavorable. Les pays en développement du Sud ont dû se débattre contre le problème d'une dette extérieure énorme. La plupart d'entre nous ont passé ces 10 ans à effectuer d'importantes réformes structurelles.

Les ajustements douloureux ont pesé lourdement sur les pauvres et les vulnérables. Ce n'est que maintenant que nous commençons à entrevoir des perspectives de croissance et de développement découlant de ces réformes. Il est important que soit instauré un environnement économique international favorable afin que le processus puisse être mené à son terme. Il est indispensable que l'ONU, organisation universelle, joue un rôle central pour permettre à l'humanité de relever les défis et de saisir les occasions actuelles.

M. Patterson (Jamaïque)

Tous les Etats Membres, grands ou petits, ont le droit de faire valoir leurs opinions et d'exprimer leurs aspirations. Nous avons tous la même obligation de contribuer à la définition d'une solution commune. Mes observations d'aujourd'hui s'inscrivent dans la perspective de mon propre pays, qui illustre à maints égards les objectifs et les préoccupations du monde en développement.

Lorsque la Jamaïque a adhéré à l'ONU en 1962, nous avons reconnu que, pour procurer une vie meilleure à notre peuple, nous devions consolider notre démocratie, respecter les droits de l'homme, assurer la primauté du droit et favoriser la tolérance raciale, religieuse et culturelle. Notre société est le reflet d'une mosaïque variée, et notre devise est "De la diversité est né un peuple". Idéalement, cela reflète l'objectif fondamental de l'ONU : "De la diversité des nations est né un monde".

Pour parvenir à un développement durable et remplir la promesse d'une vie meilleure pour notre peuple, nous devons créer les conditions permettant la croissance et le développement économiques pour tous nos pays. Pour y arriver, nous devons réduire la vulnérabilité des pays en développement à l'égard des secousses extérieures. Je lance un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle invite instamment tous les Etats Membres à établir un nouveau programme de travail qui garantisse partout les conditions essentielles à la survie humaine.

Au cours des 45 dernières années, la fonction d'édification de la paix de cette organisation a été limitée par les impératifs de la guerre froide. La menace d'un holocauste nucléaire a été évitée non pas tellement grâce au recours à la raison mais du fait que notre destruction mutuelle était inéluctable. L'ONU a été reléguée au rôle de spectateur, effrayé par les conséquences implicites mais impuissant à agir. La paix et la sécurité ont été rompues dans de nombreuses régions. Il s'est souvent agi de conflits par procuration entre les superpuissances, qui exploitaient les disparités économiques et les animosités nationalistes ou ethniques.

L'ONU ne peut plus rester impuissante à prévenir les conflits, à instaurer la paix, à consolider la paix et à maintenir la paix. L'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général comprend de nombreuses propositions novatrices dans ces domaines. Elles fournissent une base constructive à partir de laquelle les Etats Membres peuvent formuler des réponses efficaces

M. Patterson (Jamaïque)

aux conflits en cours ou potentiels, partout dans le monde. La Jamaïque contribuera à la recherche d'un consensus total sur le rôle efficace que doivent jouer l'ONU et ses organes dans le nouveau contexte international. L'action coordonnée de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de la Cour internationale de Justice assurera le cadre le plus approprié pour que puissent s'exercer la légitimité et l'autorité du droit international et que puisse être garantie son application.

Nous prenons note des signes prometteurs qui se manifestent en Afrique du Sud, au Moyen-Orient, au Cambodge et sur la péninsule coréenne. L'étape actuelle de négociations directes entre Israël et ses voisins arabes représente une évolution encourageante que la Jamaïque appuie pleinement. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre les objectifs de paix et de sécurité. La communauté mondiale ne peut se permettre de relâcher ni sa vigilance ni son engagement à l'égard d'une solution juste et durable de ces problèmes.

Nous avons abordé 1992 avec l'espoir que les progrès vers la fin de l'apartheid en Afrique du Sud allaient s'accroître. Le référendum tenu en mars a officiellement sanctionné le processus de réforme. L'espoir s'est transformé en désespoir lorsque la violence a continué de représenter une grave menace pour ce processus. Le sang des Sud-Africains continue de couler dans le cadre de la longue lutte entreprise pour mettre fin à l'odieux système de l'apartheid. Les incidents qui se sont produits depuis juillet dernier à Boipatong et dans le bantoustan du Ciskei ont presque torpillé les perspectives de paix et le processus de négociation visant à instaurer un régime démocratique en Afrique du Sud.

M. Patterson (Jamaïque)

Le Gouvernement et le peuple jamaïcains appuient depuis longtemps la lutte contre l'apartheid dans ce pays. Nous avons été encouragés par le début d'un progrès. Nous ne voudrions pas voir ce processus dérailler.

La communauté internationale doit exprimer sa détermination claire et inébranlable de voir des résultats concrets qui mettent fin au cycle de violences et garantissent le succès de négociations visant à parvenir à une société démocratique et non raciste. La Jamaïque ne sera pas satisfaite tant que l'objectif du suffrage universel n'aura pas été atteint.

Il y a d'autres domaines où les Nations Unies doivent d'urgence prendre des initiatives. En Europe centrale et orientale, dans le Golfe persique, en Afrique du Sud, en Somalie, en Haïti, l'ampleur et la complexité des problèmes ne sont pas partout les mêmes. Il y a une chance réelle pour les Nations Unies d'apporter une contribution importante. Mais elles ne peuvent pas le faire sans les ressources et le plein appui des nations riches et puissantes.

Dans ma propre région, à Haïti, pays antillais, un régime répressif et illégal est toujours au pouvoir un an après le renversement du chef démocratiquement élu de ce pays. Le Président Jean-Bertrand Aristide est encore virtuellement en exil. Les mesures prises par l'Organisation des Etats américains (OEA) pour résoudre le problème n'ont pas encore abouti aux résultats espérés. L'embargo, en particulier, est violé par certains pays européens, et même par certains membres de l'OEA elle-même.

C'est un devoir pour nous envers le peuple haïtien et nous-mêmes que de continuer d'appuyer la cause du rétablissement de leur gouvernement constitutionnel. Tous ceux qui tiennent à la liberté doivent garder la conviction déterminée que la flamme démocratique qui a brillé brièvement doit rester allumée pour toujours dans ce pays.

Les mécanismes des Nations Unies doivent, de concert avec l'OEA, apporter une aide concrète au peuple haïtien. Nous prions instamment l'Assemblée générale d'apporter son soutien au gouvernement légitime et au peuple de l'un de ses Etats Membres.

Le Secrétaire général a souligné à juste titre l'importance de l'idée de la primauté du droit dans les affaires internationales, tout comme dans les affaires nationales. La Cour internationale de Justice devrait être renforcée et sa juridiction étendue et acceptée universellement. Ses jugements devraient avoir force et effet contraignants.

M. Patterson (Jamaïque)

Nous tenons également à demander instamment aux Etats industriels d'exprimer concrètement leur attachement au droit international en ratifiant sans tarder la Convention sur le droit de la mer. Les consultations officielles qu'avait entamées le Secrétaire général précédent, et qui se poursuivent, ont mené à d'importants progrès. Il appartient maintenant à la Commission préparatoire, investie de la compétence et de l'autorité requises pour prendre les décisions nécessaires, de se charger de ce travail.

J'en viens maintenant à la scène économique mondiale et au nouvel ordre du jour dont l'Organisation doit se saisir immédiatement.

Le lien entre la paix, la sécurité et le bien-être économique est reconnu dans notre Charte. Elle donne le mandat aux Nations Unies de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples grâce à l'action internationale.

La disparition du système commercial intégré de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe de l'Est, associée à des mesures rapides visant à démanteler leur système économique centralisé et à le remplacer par un système orienté vers le marché, a sans aucun doute eu comme conséquence de lancer de graves défis aux peuples de ces pays.

Les gouvernements des pays occidentaux industrialisés ont rapidement reconnu que la paix et la sécurité pourraient être menacées si des mesures efficaces n'étaient pas prises immédiatement pour remédier à ces conditions instables et chaotiques. Ils ont agi avec une diligence louable pour définir et fournir l'aide nécessaire.

Malheureusement, un autre problème déjà plus ancien, beaucoup plus fondamental et aux conséquences potentielles catastrophiques n'a pas été considéré comme aussi urgent et n'a pas reçu la même attention. Je pense à l'écart toujours croissant entre les pays riches du Nord et la pauvreté rampante dans la plupart des pays du Sud.

Les années 80 ont été marquées par une croissance économique soutenue et une richesse croissante pour les pays industrialisés, ainsi que le développement rapide des nouveaux pays industrialisés de l'Asie du Sud-Est. Pour le reste du monde en développement - l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Afrique et le reste de l'Asie -, cette période a été, à quelques exceptions

M. Patterson (Jamaïque)

près, une période de déclin relatif et souvent de recul de la croissance économique et du niveau de vie, aggravés par une croissance démographique rapide.

La dernière décennie a connu une chute importante des prix des matières premières, une réduction des ressources des secteurs privé et public et un endettement croissant, qui ont abouti à un exode de capitaux vers les institutions financières internationales et le monde développé. Il faut arrêter et inverser ces tendances.

En recherchant une paix durable, nous devons empêcher la pauvreté de s'accroître pour une partie importante de la race humaine. Et les riches eux-mêmes ont un intérêt vital à voir réduire la misère humaine. Le moment n'est pas aux récriminations pour savoir qui est à l'origine de ce problème fondamental. Nous devons tous participer à la recherche urgente d'une solution pour éviter l'instabilité politique et les troubles sociaux.

La plupart de nos pays ont entrepris avec détermination la difficile tâche de la restructuration économique. Nous avons réduit les budgets gouvernementaux, ouvert nos économies, accentué le rôle prééminent du secteur privé et créé les conditions nécessaires à des économies de marché concurrentielles. Ce sont là, de toute évidence, des remèdes nécessaires.

Il est toutefois indéniable qu'à court terme, cela a imposé de lourdes épreuves à tous les secteurs de notre population, en particulier aux plus pauvres d'entre nous - nos femmes et nos enfants. Dans cette situation critique, un environnement économique international favorable est une nécessité urgente pour mitiger les effets à court terme.

Il faut un flux de ressources financières publiques et privées beaucoup plus important vers les pays du Sud. Nous devons mettre au point des mécanismes permettant de faciliter le transfert des technologies pertinentes. Nous devons créer un climat commercial international qui rejette le protectionisme et stimule la croissance reposant sur les exportations.

La tendance vers l'intégration économique régionale et la consolidation des blocs commerciaux entre les pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord revêtent une importance croissante dans l'économie mondiale.

M. Patterson (Jamaïque)

Pour les pays en développement, la tendance vers l'intégration régionale des structures économiques est un pas essentiel dans le processus de notre propre développement. Dans la mesure où elle élargit la base de notre marché intérieur et favorise le partage coopératif des ressources financières et techniques, elle renforcera nos économies, augmentera notre pouvoir d'achat et notre puissance productrice et contribuera positivement à la croissance du commerce mondial. Cela est dans notre intérêt à tous.

M. Patterson (Jamaïque)

Les pays développés détiennent déjà la majeure partie du commerce mondial, des ressources financières et de la technologie. Si les blocs commerciaux de l'Europe et de l'Amérique du Nord créent des mécanismes de défense les uns contre les autres et élèvent des barrières infranchissables pour le reste de l'économie mondiale, on se trouvera dans une situation où les pays en développement seront de plus en plus marginalisés et par voie de conséquence, le fossé entre le Nord et le Sud se creusera davantage.

Un tel processus mènera à une stagnation et finalement à un rétrécissement des échanges internationaux. La croissance de la démographie mondiale et la perspective de paupérisation d'un plus grand nombre de pays forment un mélange explosif.

Un système d'échanges commerciaux équitable est nécessaire pour encourager le développement de processus d'intégration régionale parmi les pays en développement, pour répondre à leur besoin de mesures préférentielles et protectrices temporaires dans certains domaines bien définis et promouvoir un maximum d'ouverture dans les économies des pays développés. Cette voie est essentielle à l'instauration d'un monde plus équitable, plus prospère et plus pacifique.

Le rideau de fer entre l'Est et l'Ouest a enfin été abattu. Le moment est venu maintenant de jeter un pont sur le gouffre qui perpétue la grande division entre le Nord et le Sud. L'Organisation des Nations Unies doit être l'enceinte d'un dialogue véritable et tracer le chemin conduisant à une action pratique et efficace.

La réduction des tensions de la guerre froide, le déclenchement de conflits ethniques, la réalité de l'interdépendance mondiale dictent à la communauté mondiale de saisir ce moment opportun pour centrer davantage son attention sur la réalisation d'une paix sûre, sur la base d'un développement véritable et d'une croissance économique durable pour tous.

Nous devons aborder ce dialogue, avec sérieux, et reconnaître qu'aucune partie du monde ne peut rester longtemps à l'abri de ce qui se passe ailleurs. La famine, la maladie, la détérioration de l'environnement, la migration désespérée de populations en quête de survie, le caractère inhumain de la pauvreté ne peuvent indéfiniment être ignorés du reste de la planète.

M. Patterson (Jamaïque)

Un développement véritable doit avoir une dimension sociale et être durable. C'est pourquoi, nous saluons la proposition de convocation d'un sommet mondial sur le thème du développement social.

Le Sommet planète Terre, qui s'est achevé récemment à Rio, a servi à mettre en évidence le lien qui existe entre sécurité, désarmement, dette, commerce, technologie, environnement et développement. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont été obligés d'admettre l'interdépendance de ces préoccupations continuelles. Nous avons dû reconnaître que ces questions ne peuvent pas être traitées dans un superbe isolement mais qu'elles exigent une action concertée. La seule reconnaissance de ce fait suggère que le moment se prête tout à fait à un nouveau départ.

L'esprit de Rio ne doit pas se perdre. Le temps dira si nous avons la volonté politique de coopérer ensemble pour conjurer la menace globale à laquelle est soumis notre environnement commun. Les paroles ne suffiront pas.

J'espère que cette session de l'Assemblée générale mettra en place les mécanismes institutionnels qui permettront de concrétiser les décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elle devra tenir compte des préoccupations des petits Etats insulaires et renforcer la capacité scientifique et technologique des pays en développement.

La Jamaïque appuie la décision de créer une commission de haut niveau pour un développement durable. Nous avons l'intention d'apporter notre pleine assistance à cette commission, dès que les détails importants de ce programme de travail seront réglés.

J'espère aussi que l'Assemblée abordera la question des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre du programme Action 21. Un engagement initial d'au moins 600 milliards de dollars par an est nécessaire pour que les mesures que nous avons péniblement adoptées puissent être appliquées comme il convient.

Les principaux donateurs et institutions devront examiner plusieurs propositions dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial, de l'Association internationale de développement, des banques régionales de développement, du financement assuré par le secteur privé et des transferts financiers provenant des gouvernements, pour voir comment organiser au mieux un effort économique international réaliste. Mais nous devons tous

M. Patterson (Jamaïque)

résister à la tendance consistant à se servir des ressources destinées à la protection et à la gestion de l'environnement comme d'un moyen supplémentaire de placer les pays en développement sous la coupe des institutions financières multilatérales.

Le développement que nous recherchons aujourd'hui et pour le siècle à venir est impossible sans une gestion efficace de notre environnement. L'argument en faveur d'une action commune n'a pas besoin d'être démontré. Le moment d'agir est venu.

Les transformations politiques, économiques et écologiques qui sont inscrites à notre ordre du jour et qu'exigent tous nos citoyens n'autorisent plus les Nations Unies à se cantonner dans un rôle de spectateur passif. Elles doivent jouer un rôle de catalyseur et assurer la direction des opérations.

Ce qui nous met dans l'obligation de changer l'ordre de nos priorités, chose qui ne peut être faite que dans le cadre de la restructuration institutionnelle. Le Secrétaire général a déjà démontré son propre engagement vis-à-vis de ce processus. Ses propositions ont été complétées par des propositions émanant de plusieurs autres sources. Le tout constitue un cadre et un point de départ pour nos discussions et nos décisions pour les mois à venir, ici, à l'Assemblée générale, et au sein des autres organes des Nations Unies.

Le débat doit reposer sur les principes consacrés dans la Charte. Les décisions que nous prenons doivent permettre que cette vision et ces objectifs deviennent réalité. L'Organisation devrait toujours agir dans la transparence pour éviter d'être pervertie par l'intrusion d'éléments hégémonistes, d'où qu'ils viennent. Tout nouvel ordre mondial doit être fondé sur la primauté du droit. En le créant ou en le façonnant, nous devons tendre à l'inclusion et non à l'exclusion. Toutes les nations et tous les peuples doivent être encouragés à satisfaire leurs aspirations légitimes et à réaliser leurs rêves.

Le nouvel esprit de coopération qui se manifeste au Conseil de sécurité est certes un événement dont on doit se réjouir, mais cet organe doit veiller à ce que les intérêts de tous soient réflétés dans ses décisions. Si le Conseil veut conserver la confiance de l'Assemblée générale, il doit accepter de lui rendre compte de ses actes. Le rôle et la fonction de l'Assemblée

M. Patterson (Jamaïque)

générale doivent être renforcés. Le principe de la non-sélectivité doit présider à la prise de décisions et aux mesures visant à les faire appliquer.

Les définitions des droits de l'homme ne peuvent se prêter à des interprétations différentes imposées par un Etat ou groupe d'Etats. Les pactes internationaux pertinents en matière de droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civils doivent constituer des normes universelles. Une fois cela accepté, nous pourrions traiter de façon efficace et équitable toutes les violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent. Une action internationale résolue, fondée sur la Charte et les autres règles du droit international doit être entreprise.

Une fois de plus, l'Organisation a devant elle une occasion véritable de réaliser ses nobles objectifs et d'être un instrument efficace dans la création d'un ordre mondial de paix durable, de prospérité économique et de justice sociale. Son succès dépend de l'engagement et de l'appui pratique que nous, nations souveraines qui la constituons, apporterons à la réalisation de ces objectifs.

L'annonce qu'une ère nouvelle est proche retentit de partout. Si nous réussissons, les résultats seront glorieux.

Le fait est que l'enjeu est considérable et que nous sommes tous en danger; nous ne pouvons donc pas nous permettre d'échouer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Jamaïque de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Percival J. Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque, est escorté de la tribune.

M. NWACHUKWU (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Nigéria, je vous félicite de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection témoigne de vos éminentes qualités de diplomate et d'homme d'Etat.

Je tiens également à rendre hommage à votre distingué prédécesseur, S. E. M. Samir Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, pour le talent avec lequel il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

J'aimerais, au nom du Président Babangida, du Gouvernement et du peuple nigériens, exprimer notre reconnaissance aux nombreuses délégations qui nous ont adressé des messages de condoléances à la suite de la catastrophe aérienne qui s'est produite près de Lagos et qui a fait de nombreuses victimes.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Boutros Boutros-Ghali pour la manière exemplaire avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que M. Boutros-Ghali, diplomate émérite, éminent homme d'Etat et érudit notoire, se montrera digne des grands idéaux de notre organisation et que, fort de sa riche expérience, il saura aborder les questions cruciales auxquelles la communauté internationale est confrontée.

Le Nigéria souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation. Leur participation enrichira nos discussions et renforcera la légitimité internationale et la primauté du droit.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour informer l'Assemblée que, en janvier 1993, le Nigéria achèvera sa transition vers la démocratie par la passation des pouvoirs à un gouvernement élu. Comme nul ne l'ignore, des gouvernements élus sont déjà en place aux niveaux local et de l'Etat. Les élections qui ont eu lieu au Sénat et à la Chambre des représentants sont également terminées. Les efforts inlassables que nous faisons pour mettre sur pied un cadre démocratique adapté à notre environnement reflètent notre attachement au pluralisme et au dialogue.

A aucun autre moment dans ce siècle les espoirs de paix et de sécurité n'ont été aussi forts qu'aujourd'hui. La fin de la guerre froide, les efforts remarquables accomplis en matière de désarmement nucléaire et l'évolution toujours croissante de la démocratie sont autant de facteurs qui contribuent à

M. Nwachukwu (Nigéria)

l'instauration d'un environnement international plus propice à la paix et à la sécurité internationales.

Cependant, de nombreux problèmes continuent de faire peser une menace sur notre quête de la paix, de la coopération et du développement à l'échelle mondiale. Dans certaines régions du monde, des conflits politiques ont dégénéré en explosion de violence. Nous assistons également à la résurgence en Europe de différends ethniques et frontaliers jusqu'ici en sommeil. En fait, aucune région du monde n'est à l'heure actuelle épargnée par le fléau de la guerre. Ces guerres ont absorbé les ressources des Etats et de la communauté internationale qui auraient pu être consacrées au développement.

L'Afrique, en particulier, est le théâtre de dissensions graves et persistantes, notamment au Soudan, au Sahara occidental, en Somalie, au Libéria et au Rwanda. Ces conflits ont entraîné des souffrances indicibles, des bouleversements économiques et un problème massif de réfugiés. En outre, ils ont affaibli un peu plus l'économie de l'Afrique et ont éloigné l'espoir de croissance et de développement.\*

Conformément à ses obligations en vertu des Chartes de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies, l'Afrique n'a cessé de déployer des efforts en vue du règlement de ces conflits. C'est ainsi que le Nigéria a accueilli une conférence de paix sur le Soudan en mai 1992 et envoyé une mission en Somalie afin qu'elle exhorte les différentes factions à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Au Libéria, nous continuons de travailler sous l'égide de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous sommes plus que jamais déterminés à rétablir une paix durable dans ce pays. Le Groupe chargé du contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO est un exemple admirable des arrangements régionaux recommandés au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il est tenu de réussir. Nous invitons toutes les parties au Libéria à coopérer avec la CEDEAO à la mise en oeuvre des accords réalisés jusqu'à présent. La Communauté internationale, en particulier les Nations Unies, doit compléter nos efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix au niveau régional en participant davantage au processus et en augmentant l'aide humanitaire.

---

\* M. Nandoe (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

M. Nwachukwu (Nigeria)

La situation au Sahara occidental nous préoccupe vivement. Nous rendons hommage au Secrétaire général qui s'efforce de sortir le processus de paix de l'impasse. Le Nigeria est fermement convaincu que le plan de paix conjoint des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine offre le meilleur cadre pour instaurer la paix tout en sauvegardant le droit à l'autodétermination des populations du Sahara occidental.

Face aux pressions de la communauté internationale, des changements interviennent aujourd'hui en Afrique du Sud, ce dont nous nous félicitons. Toutefois, les difficultés pour préserver l'élan des pourparlers de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) nous préoccupent sérieusement. Nous demandons instamment au Gouvernement sud-africain de redoubler d'efforts afin de créer un climat propice à l'achèvement de la transition vers l'édification d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale. Nous devons faire échec aux forces antidémocratiques qui menacent les pourparlers de la CODESA.

M. Nwachukwu (Nigéria)

Mais, plus important encore - et en tant que critère de mesure de son engagement sur la voie démocratique -, le Gouvernement d'Afrique du Sud devrait accepter immédiatement l'établissement d'un gouvernement intérimaire d'unité nationale qui superviserait la transition vers un ordre démocratique. Le rôle des Nations Unies reste crucial dans le cadre de ce processus. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de l'envoi d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud. Nous prions instamment l'Organisation d'augmenter le nombre de ces observateurs, afin de leur permettre de surveiller cette transition plus efficacement encore.

Le Gouvernement nigérian applaudit aux efforts récents visant à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Le climat international actuel est propice à la négociation et au compromis. Nous engageons toutes les parties au conflit du Moyen-Orient à saisir cette occasion historique pour trouver une solution juste et durable à tous les aspects de ce conflit. Cette paix durable ne pourra être édiflée que sur une base assurant la justice pour tous et la coexistence pacifique de tous les Etats du Moyen-Orient, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Au cours des derniers mois, la population de ce qu'il était convenu d'appeler la Yougoslavie n'a pas connu la paix. Les parties au conflit devraient donner suite aux appels de la communauté internationale en respectant les accords de cessez-le-feu et en mettant fin à leurs différends par la négociation. Ils ont le devoir sacré à l'égard de leurs peuples de réaliser la paix.

Il ne saurait y avoir de sécurité dans le monde tant que les armes nucléaires et les armes de destruction massive continueront d'exister. Alors que les Nations Unies entament la discussion sur l'élargissement du Traité sur la non-prolifération, toutes les nations devraient se fixer en priorité l'objectif d'une interdiction globale des essais nucléaires. La Convention sur les armes chimiques qui vient d'être adoptée représente un jalon significatif dans l'histoire du désarmement. Le Nigéria signera la Convention et engage tous les Etats à faire de même.

Comme vous le savez, les Etats Membres dépensent plus de 1 000 milliards de dollars tous les ans en armements. Pareille dépense n'est plus nécessaire, maintenant que les Etats entrent dans une ère de coopération et de paix. Les

-----

M. Nwachukwu (Nigéria)

dépenses d'armements devraient être fortement réduites et les ressources ainsi économisées devraient servir aux programmes de développement dans le monde entier.

Les économies des Etats africains continuent d'être accablées par le fardeau de la dette, le faible prix de leurs produits de base, la fuite de leurs ressources et les politiques commerciales protectionnistes. Il faut à tout prix injecter de nouveaux fonds en Afrique, pour inverser le déclin économique du continent. Nous reconnaissons cependant que le redressement économique et le développement dépendent en premier lieu des politiques poursuivies par les gouvernements africains. Néanmoins, la réussite de ces politiques dépend en partie de l'équité du système économique international et du transfert aux Etats africains de ressources suffisantes pour soutenir leurs politiques de croissance.

A notre avis, le Sommet de Rio a été un succès. La mise en oeuvre efficace des programmes Action 21 dépend évidemment de la fourniture de ressources financières suffisantes nous permettant de faire face à nos engagements. Tout en étant reconnaissants à la communauté internationale de l'aide fournie dans les domaines de la désertification et de la sécheresse, qui causent bien des ravages à l'environnement en Afrique, nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils appuient la création d'un comité de négociation intergouvernemental qui serait chargé de mettre au point une convention internationale sur la désertification. Nous espérons également qu'au cours de cette session de l'Assemblée générale, la composition d'une commission sur le développement durable pourra être fixée.

A sa réunion au sommet de janvier de cette année, le Conseil de sécurité s'est fixé de nouvelles orientations en matière de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix dans le cadre de son mandat. Le Secrétaire général a publié un rapport intitulé "Agenda pour la paix", qui implique des conséquences à long terme pour notre Organisation. Ma délégation note avec satisfaction les recommandations contenues dans ce rapport, notamment pour ce qui est du rôle des arrangements régionaux et sous-régionaux dans la promotion de la paix internationale.

Il y a près d'un demi-siècle, l'Organisation des Nations Unies ne comptait que 51 Etats Membres. Leur nombre est passé maintenant à 179. Le Conseil de sécurité, auquel est conférée la responsabilité première de traiter

M. Nwachukwu (Nigéria)

des questions relatives à la paix et à la sécurité, a maintenu à cinq le nombre de ses membres permanents. Dans son allocution à la quarante-sixième de l'Assemblée générale, le Président du Nigéria, en sa qualité de Président de l'Organisation de l'unité africaine, déclarait :

"La limitation du nombre des membres permanents du Conseil à cinq membres comme c'est actuellement le cas est devenue anachronique et contraire au principe de la représentativité." (A/46/PV.22, p.54/55).

Trois régions seulement sur cinq sont représentées dans la composition des membres permanents du Conseil de sécurité. Dans le contexte Nord-Sud, quatre de ces membres proviennent du Nord. En outre, de nouvelles demandes à ce sujet se sont fait jour à la lumière des changements récents survenus dans le système international. Les paramètres de la démocratie ainsi que la dimension et le rôle des divers Etats au sein du système planétaire sont devenus des critères pertinents pour juger des problèmes de la représentation.

La nécessité d'augmenter le nombre de sièges permanents au Conseil de sécurité est, à notre avis, une idée qu'il faut mettre en oeuvre au plus tôt. Par conséquent, il devrait être admis comme question de principe par la communauté internationale que l'Afrique ne peut continuer à ne pas être représentée parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. Le Nigéria, la nation africaine la plus peuplée, au potentiel économique le plus important et ayant prouvé son engagement à l'égard de la cause de la paix et de la sécurité universelles, possède toutes les qualifications nécessaires pour remplir les aspirations de l'Afrique à cet égard.

Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le courage dont il a fait preuve en attirant l'attention de la communauté internationale sur la situation en Somalie. Depuis, les événements ont prouvé que ce courage n'était pas vain. Dans la même ligne, nous pensons que le Secrétaire général voudra veiller à ce que les Africains soient représentés de façon adéquate aux postes de niveau élevé du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

A la veille du cinquantième anniversaire de la fondation de notre organisation, proclamons solennellement notre attachement aux idéaux consacrés par la Charte. Les résultats positifs obtenus ces derniers temps dans les domaines politiques et de la sécurité doivent s'accompagner de résultats similaires dans les domaines économique et social. Pour concrétiser ces

M. Nwachukwu (Nigéria)

objectifs, nous devons renforcer la coopération internationale, afin de relever les défis auxquels est confronté notre monde en matière de questions économiques et sociales. Ma délégation compte sur la cristallisation de cette coopération. Nous devons, par conséquent, nous engager à éliminer la pauvreté, l'ignorance et la maladie; à promouvoir et protéger les droits de l'homme sous tous leurs aspects; à empêcher la dégradation de l'environnement; à éliminer la guerre en tant qu'instrument de la politique d'Etat; et, surtout, à promouvoir une Organisation des Nations Unies efficace, démocratique et vigoureuse.

M. JAMEEL (Maldives) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand honneur et un plaisir que de féliciter M. Ganev de la Bulgarie à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Son élection à ce poste important se situe à un moment critique de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies alors que le monde s'oriente vers une ère nouvelle dans les relations internationales, et je lui souhaite plein succès.

Je tiens également à saisir cette occasion pour transmettre la profonde reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, qui a fait preuve de ses remarquables talents de diplomate et de son dévouement durant la durée de son mandat.

J'ai aussi le plaisir de rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali pour sa haute conception de l'Organisation et pour la manière dont il en a assumé la direction au moment d'un changement aussi crucial.

Depuis que nous nous sommes réunis l'an dernier, 13 nouveaux Etats Membres occupent leurs sièges parmi nous. Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, à la Bosnie-Herzégovine, à la Croatie, à la Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, à la République de Moldova, à Saint-Marin, à la Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan et à l'Ouzbékistan. Je suis convaincu que notre organisation, qui a toujours tendu vers l'universalité, bénéficiera grandement de la part qu'ils prendront aux travaux de l'ONU.

Nous affrontons une époque de défis et de possibilités. L'impasse qui a caractérisé les affaires internationales pendant plus de quatre décennies en raison de la confrontation des grandes puissances a pris fin, laissant la place à une nouvelle ère de coopération internationale. Nous osons espérer que les nobles aspirations inscrites dans la Charte des Nations Unies sont pratiquement à notre portée. Cependant, la voie qui s'ouvre à nous n'est pas dépourvue d'obstacles. Nous nous trouvons chaque jour en présence de nouveaux conflits dus à l'ultranationalisme ainsi qu'à l'intolérance ethnique et même religieuse.

A une époque aussi troublée, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle actif et constructif afin de calmer les craintes et l'anxiété de ses Etats Membres. A cette fin, l'Organisation aura besoin du plein appui et de

M. Jameel (Maldives)

la pleine coopération, au plus haut niveau, de tous ses Etats Membres, qu'ils soient grands ou petits. L'Organisation des Nations Unies doit recevoir l'appui et les ressources indispensables pour pouvoir s'attaquer aux tâches importantes qui l'attendent. Jamais le besoin d'une Organisation forte et vibrante ne s'est fait sentir davantage que maintenant, alors que nous nous trouvons au seuil d'un nouveau siècle, face à une aube nouvelle.

Nous sommes convaincus que les idées présentées par le Secrétaire général dans son rapport, intitulé "Agenda pour la paix", méritent toute notre attention. Jamais le besoin d'efforts n'a été plus urgent tant dans le domaine du maintien de la paix que dans le domaine du rétablissement de la paix, avec un accent plus marqué sur le recours à la diplomatie préventive et aux mesures de consolidation de la paix. Aucune de ces idées n'est, certes, un concept mutuellement exclusif; au contraire. Elles sont étroitement liées entre elles et doivent être pleinement appliquées. Un conflit ne peut que trop souvent faire rage pendant trop longtemps, avant que la communauté internationale ne soit amenée à agir avec fermeté, et il est alors souvent trop tard.

Les Maldives ont conscience des pressions financières croissantes exercées sur l'Organisation alors qu'elle est appelée à jouer un rôle de plus en plus grand dans le domaine de la prévention des conflits que dans celui de la solution de différends. Il est impératif que l'ensemble des Membres de l'Organisation s'engagent à appuyer ces activités non seulement en paroles mais aussi en actes. Toutefois, il conviendrait de mentionner que les membres plus petits et économiquement plus faibles de la communauté internationale ne pourront assumer une part égale du fardeau que représentent les activités rapidement croissantes de l'Organisation dans les domaines du maintien et du rétablissement de la paix.

L'escalade incontrôlée des conflits partout dans le monde nous touche tous à divers degrés compte tenu du caractère intégré de l'économie politique mondiale. Cependant, nous ne possédons pas les mêmes ressources pour traiter de tels problèmes. Il conviendrait peut-être d'envisager de consacrer une partie de ce que l'on a appelé dividende de la paix durant la période de l'après-guerre froide aux efforts de maintien et de rétablissement de la

M. Jameel (Maldives)

paix. Ceci relâcherait la pression financière ressentie avec tant d'acuité par des nations membres, fréquemment victimes involontaires de guerres qui leur sont étrangères.

Au cours de l'an dernier, nous avons assisté sur la scène internationale à un certain nombre d'événements dramatiques qui ont suscité l'espoir et le désespoir à la fois.

La situation au Moyen-Orient et la question de Palestine n'ont pas encore été résolues. Nous sommes encouragés par les pourparlers de paix en cours et félicitons toutes les parties qui participent aux efforts de paix pour le courage et la persévérance dont elles font preuve en s'asseyant autour de la table des négociations. Nous avons le sentiment qu'aucune paix durable ne pourra jamais être instaurée au Moyen-Orient à moins que les droits inaliénables du peuple palestinien ne soient protégés, que les terres arabes occupées pendant la guerre de 1967 ne soient restituées et que le droit de tous les Etats de la région à vivre en paix ne soit garanti. A cet égard, nous sommes fermement persuadés que les principes directeurs de tout règlement négocié devraient se trouver dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ma délégation soutient les efforts du Secrétaire général en vue de faciliter la création d'un gouvernement national au Cambodge d'ici l'été prochain. La participation de tous les intéressés est indispensable, et nous encourageons toutes les parties à coopérer pleinement avec le Secrétaire général à la mise en oeuvre du règlement de paix.

Les progrès réalisés en Afrique du Sud nous donnent de l'espoir. Toutefois, nous sommes troublés par les nombreux actes de violence qui ont fait obstacle au processus des négociations et gêné les efforts tendant à démanteler l'apartheid et à mettre en place des réformes constitutionnelles qui garantiraient les droits de la majorité noire.

Nous sommes encouragés par la reprise des pourparlers entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress (ANC). Nous espérons que leur élan ne sera pas freiné une fois encore par une nouvelle explosion de violence.

Malgré la libération du Koweït à la fin de la guerre du Golfe, la communauté internationale et le peuple du Koweït continuent d'être hantés par les conséquences tragiques de l'invasion et de l'occupation brutale du Koweït

M. Jameel (Maldives)

par l'Iraq. Les Maldives croient dans l'inviolabilité des frontières internationales entre pays et ont souscrit à cet égard à la résolution 773 (1992) du Conseil de sécurité, qui traite des causes profondes du conflit. Nous sommes profondément préoccupés par le sort de tous les prisonniers koweïtiens et de pays tiers qui sont encore retenus en Iraq, et nous espérons qu'ils seront promptement libérés et renvoyés dans leurs foyers et leurs familles. Nous estimons qu'il s'agit là d'un problème humanitaire urgent.

M. Jameel (Maldives)

Dans ma déclaration à l'Assemblée l'année dernière, je disais que l'euphorie de l'après-guerre froide ne devait pas nous laisser ignorer la possibilité de nouvelles menaces propres à mettre en danger la paix et la sécurité internationales, telles qu'un nationalisme belligérant naissant, l'hégémonie politique, le protectionnisme excessif et le racisme qui font de nouveau font surface.

C'est avec regret que je note que beaucoup de ces craintes alors exprimées ne sont que trop réelles aujourd'hui. L'apparition d'anciennes rivalités fondées sur des différences purement ethniques et l'intolérance religieuse dans les Républiques de l'ex-Yougoslavie ont choqué et horrifié la communauté internationale. Les atrocités commises contre le peuple de Bosnie-Herzégovine au nom de l'"épuration ethnique" sont indescriptibles. L'oppression des minorités ethniques, les tueries aveugles et les arrestations illégales de civils innocents doivent cesser immédiatement. La communauté internationale devrait s'attacher à la tâche du rétablissement de la paix dans cette région, de façon que ses peuples puissent reprendre une vie normale dans la paix et l'harmonie.

Le monde a assisté à des progrès remarquables dans le domaine du désarmement ces dernières années. Le plus remarquable qu'il convient de noter à cet égard est l'accord passé entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie visant à réduire de 70 % leurs arsenaux nucléaires. Mais tout en nous félicitant de cet accord, nous ne devons pas nous déclarer satisfaits aussi longtemps que les dangers d'une prolifération nucléaire ne seront pas totalement éliminés et que les stocks existants ne seront pas considérablement réduits.

La communauté internationale peut envisager de faire pression sur les régions où la possibilité de prolifération nucléaire et l'utilisation des armes nucléaires existe. Ces pressions devraient être exercées le plus tôt possible, comme l'ont prouvé les expériences de la récente crise du Golfe. Mais cette approche devrait faire partie intégrante du processus global de désarmement.

Nous avons toujours appuyé le concept de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix. Cependant, ces zones ne peuvent être créées sans la volonté et l'engagement des Etats des régions concernées.

M. Jameel (Maldives)

Nous pensons que la convocation de conférences internationales ou de réunions organisées sur une large base pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix devrait être précédée de consultations et d'un certain accord entre les Etats concernés.

Les Maldives considèrent que les propositions relatives à ces zones de paix et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires devraient être réexaminées dans le contexte de la nouvelle situation internationale. En ce qui concerne les propositions concernant notre propre région, les Maldives continuent d'appuyer la création d'une zone de paix dans l'océan Indien et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'Asie du Sud-Est. Cependant, il serait peut-être temps de renforcer le processus par l'introduction d'idées nouvelles et innovatrices. Nous pensons que le climat international actuel est peut-être favorable à de nombreuses idées qui n'étaient pas acceptables auparavant lorsque le monde était captif des politiques de blocs.

Les Maldives ont toujours appuyé l'interdiction et l'élimination de toutes les armes de destruction massive, y compris, les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous sommes heureux de noter que pendant la présente session, une convention sur l'interdiction des armes chimiques sera adoptée. Nous appuyons pleinement cette convention et nous avons l'intention d'être parmi ses premiers signataires.

Alors que nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans le domaine du désarmement, nous n'avons pas encore constaté de résultat tangible sous forme de dividendes de la paix. La carence économique continue qui existe dans les pays en développement représente, à bien des égards, une plus grande menace pour l'humanité que la guerre froide. Il est impératif que les pays développés dirigent leur attention et leurs ressources vers les pays en développement afin de les aider à devenir plus indépendants.

L'inégalité continue et croissante entre les pays développés et les pays en développement demeure un sujet de préoccupation. Il est vain de penser que le monde peut jouir de la paix et du progrès alors que les deux tiers de l'humanité vivent dans un état de privation absolue. Nous invitons donc les pays développés à libéraliser leurs pratiques commerciales et à conclure rapidement les négociations multilatérales de l'Uruguay Round. Les inégalités inhérentes au système économique international doivent être corrigées

M. Jameel (Maldives)

et les pays en développement doivent avoir une chance réelle et équitable d'améliorer le bien-être socio-économique de leurs peuples.

C'est, pour la communauté internationale, la première occasion de commenter en commun les résultats de la Conférence de Rio. Il faut espérer que nous avons tous quitté Rio pénétrés d'un sentiment d'engagement et de détermination pour mettre en oeuvre les politiques issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Plus que tout autre, mon pays est conscient des conséquences graves qui découlent du fait d'ignorer la dégradation continue de l'environnement.

Les Maldives sont fières d'avoir été un des premiers signataires de la Convention sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité, et nous allons bientôt les ratifier. Nous prions instamment tous les autres pays à faire de même afin que les dispositions de ces conventions puissent être appliquées.

Un des documents très importants du Sommet de Rio a été le Programme Action 21. La présente session de l'Assemblée générale a été chargée d'organiser et d'appliquer certaines décisions qui sont contenues dans ce programme. Une de ces décisions consiste à établir une commission pour un développement durable, que les Maldives appuient pleinement.

En tant que petit Etat insulaire, avec des petites ressources insuffisantes pour faire face aux défis gigantesques de l'environnement, les Maldives attendent avec intérêt la Conférence sur le développement durable des petits Etats insulaires qui doit se tenir en 1993. Nous espérons que tous les pays participeront à cette conférence dans toute la mesure du possible.

Je voudrais également rappeler à ce stade que pendant cette session, nous allons célébrer le deuxième anniversaire d'un autre sommet d'importance égale : le Sommet mondial pour les enfants. La Déclaration adoptée à ce Sommet a maintenant été signée par quelque 140 chefs d'Etat et de gouvernement, et plus de 130 pays ont préparé ou sont en train de développer des programmes d'action nationaux afin de réaliser les objectifs prévus dans la Déclaration. L'heure est venue de mettre en oeuvre ces programmes. Les Maldives ont collaboré étroitement avec les membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) en vue de la mise en oeuvre du programme d'action national adopté dans la région. Nous venons d'achever une conférence ministérielle pour les enfants à Colombo, au cours de laquelle la

M. Jameel (Maldives)

résolution de Colombo sur les enfants a été adoptée. Nous espérons que les objectifs envisagés au Sommet mondial pour les enfants continueront à recevoir la plus haute priorité dans tous les pays et que ses nobles buts ne seront jamais négligés.

L'expérience a montré que la paix ne peut jamais être instaurée par la force ou un équilibre de forces militaires. Nous avons gaspillé tant de ressources précieuses et irremplaçables. Il est temps de tracer une nouvelle voie menant à la paix basée sur le partenariat et la coopération. C'est ce que les Nations Unies se sont toujours efforcées de faire. Nous, pour notre part, nous renouvelons notre attachement et notre plein appui aux nobles buts et principes consacrés dans la Charte.

Comme je l'ai dit au début, nous vivons à une époque de défis comme de possibilités. Ne négligeons pas ces défis. Confrontons les avec résolution et dévouement. Nos objectifs ne peuvent être atteints que par la volonté politique. Le monde ne mérite pas moins.

M. BOOH-BOOH (Cameroun) : La Bulgarie apporte à l'édification d'un nouvel ordre mondial une contribution à la mesure du génie de son peuple. C'est pourquoi il nous est agréable de saluer l'élection de S. E. M. Stoyan Ganev à la présidence de la quarante-septième session et de lui souhaiter pleine réussite dans l'accomplissement de sa mission.

Nous voulons associer à cet hommage S. E. l'Ambassadeur Shihabi d'Arabie saoudite, qui s'est acquitté avec talent de ses responsabilités au cours de la quarante-sixième session, marquée entre autres événements majeurs par l'élection du nouveau Secrétaire général de notre Organisation.

C'est donc avec un réel plaisir que nous adressons nos chaleureuses félicitations à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali. L'énergie et la distinction avec lesquelles il s'investit dans ses nouvelles fonctions confortent notre conviction qu'il saura insuffler l'élan nécessaire à l'indispensable mutation qui doit permettre au système des Nations Unies de répondre aux attentes croissantes d'un monde en quête de paix, de sécurité et de prospérité pour tous.

S. E. M. Javier Perez de Cuéllar, du Pérou, s'est admirablement attelé à cette tâche pendant son remarquable mandat à la tête de l'Organisation : le Cameroun l'en remercie bien vivement.

Treize nouveaux Etats viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là assurément d'une retentissante victoire du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous y percevons également un signe des temps : l'ouverture d'une page nouvelle dans l'histoire de l'humanité. Il nous plaît, par conséquent, de saluer la présence parmi nous des représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la République de Moldova, de l'Ouzbékistan, de Saint-Marin, de la Slovénie, du Tadjikistan et du Turkménistan.

La quarante-septième session de l'Assemblée générale se tient alors que la communauté internationale tente encore de maîtriser les changements de vaste portée générés par la fin de la guerre froide. Il est toutefois heureux que s'affirme de plus en plus une convergence des volontés face aux défis de type nouveau qui menacent notre sécurité collective et pour affronter les défis anciens, tels que la pauvreté et la misère, dont la survivance, en ces temps nouveaux, apparaît comme une négation de notre humanité commune.

M. Booh-Booh (Cameroun)

Le Sommet historique du Conseil de sécurité du 31 janvier 1992, le tout premier du genre, en donne une saisissante illustration qui ravive l'espoir de voir la responsabilité collective de notre organisation dans la recherche de solutions à ces défis globaux reposer dorénavant sur une solidarité internationale plus effective. Le Cameroun convient alors, avec l'ensemble de la communauté internationale, de la nécessité de revitaliser l'ONU afin d'accroître son efficacité, son prestige et son autorité et afin de lui permettre de s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte.

La vision commune par les Etats membres du rôle central que doit désormais jouer l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, de même que dans celui tout aussi vital du développement, postule comme exigence la prise des décisions sur une base consensuelle. De ce fait, le processus de restructuration en cours ne doit ni tendre à la marginalisation de certains Etats, ni conduire à des redéploiements selon des priorités sélectives.

Dans ce contexte, il convient de saluer l'étude pertinente intitulée "Agenda pour la paix" présentée par le Secrétaire général, à la demande du Conseil de sécurité. Les propositions hardies que contient cette étude stimuleront, nous en sommes persuadés, notre réflexion commune sur l'ensemble des questions touchant à la paix et qui sont au centre des préoccupations de la communauté internationale. Nous partageons la vision globale qui se dégage de cette étude. Car la problématique de la paix ne saurait s'analyser uniquement en termes de prévention et de gestion des conflits, la paix et la sécurité étant tributaires de facteurs à la fois socio-économiques, politiques et militaires.

C'est pourquoi nous nous félicitons des dernières avancées spectaculaires enregistrées dans le domaine du désarmement et que consolide la conclusion récente de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle le Cameroun apporte son plein appui. Des progrès restent toutefois à réaliser pour enrayer les risques de prolifération des technologies nucléaires et pour maîtriser l'offre et la demande des armements conventionnels.

M. Booh-Booh (Cameroun)

En effet, si l'élimination des armes de destruction massive contribue assurément à renforcer la paix et la sécurité internationales, la définition d'un seuil minimum d'armement nécessaire à la sécurité des Etats conforterait l'aspiration de la communauté internationale au désarmement général et complet. Nous pourrions ainsi bâtir une paix durable et libérer d'importantes ressources pour l'édification d'un nouvel ordre mondial plus équitable et plus solidaire, orienté vers la promotion et l'épanouissement de tous. C'est dans cette logique que s'inscrit l'initiative des Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale visant l'application des mesures propres à accroître la confiance, la sécurité et le développement dans la sous-région.

Ainsi, et conformément à la résolution 46/37 B adoptée par consensus lors de la quarante-sixième session, le Secrétaire général a annoncé la création d'un comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Les 11 Etats de la sous-région réunis à Yaoundé, au Cameroun, du 27 au 31 juillet 1992, sous les auspices des Nations Unies, ont adopté le programme d'action de ce comité, programme articulé autour d'un ensemble de mesures portant notamment sur la création d'un centre pour la formation du personnel de maintien de la paix, la conclusion d'un pacte de non-agression et l'institution d'un état-major inter-Etats de gestion des crises.

A cet égard, je tiens, au nom des promoteurs, à exprimer notre appréciation à l'Organisation des Nations Unies pour l'assistance apportée jusqu'ici au processus de mise en oeuvre des mesures de confiance en Afrique centrale. Nous espérons fermement que l'ONU, les Etats Membres pris individuellement et les organisations gouvernementales et non gouvernementales étendront leur assistance au programme d'action du comité.

L'élimination de la pauvreté et du sous-développement doit occuper un rang de priorité élevé dans les préoccupations actuelles de la communauté internationale. Nous avons à cet effet arrêté les stratégies et programmes d'action à réaliser. Ainsi en est-il de la Déclaration issue de la dix-huitième session extraordinaire de notre Assemblée sur la coopération économique internationale. La Stratégie internationale de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement s'inscrit également dans la même mouvance, tout comme les conclusions de la récente Conférence de Rio sur l'environnement et le développement.

M. Booh-Booh (Cameroun)

J'observe du reste que, dans l'ensemble, nos pays ont pris un certain nombre de mesures sur les plans économique et politique. Sur le plan économique, ils ont entrepris de douloureuses réformes dans le cadre de plans d'ajustements structurels, et engagé dans le domaine politique un processus de démocratisation afin d'assurer à leurs peuples la promotion et la jouissance plus effective des droits de l'homme. Mais pour être couronnés de succès, les efforts ainsi déployés et engagés par les pays en développement doivent s'accompagner du respect par les pays développés des engagements pris pour sceller le nouveau contrat de solidarité mondiale pour le développement, contrat qu'exprime la vision convergente de la communauté internationale sur les stratégies et plans d'action à mettre en oeuvre.

Dans ces conditions, l'environnement économique international doit par conséquent cesser, en ce qui concerne plus particulièrement les matières premières, d'être une jungle où prime l'impitoyable loi de la spéculation, au mépris de nos revendications légitimes en faveur d'une rémunération plus équitable de nos produits de base.

Par ailleurs, il est urgent de trouver une solution satisfaisante au problème de la dette, dont le poids paralyse nos économies et entraîne, au niveau de son service, une inversion insoutenable des flux financiers nets vers les pays riches et les institutions multilatérales.

M. Booh-Booh (Cameroun)

A cet égard, je voudrais particulièrement me féliciter ici de la résolution adoptée à Rio dans le cadre des ressources financières et qui étend le bénéfice de l'annulation de la dette aux pays à revenu intermédiaire. Nous souhaitons que cette importante décision soit suivie d'effet.

Est-il encore besoin de souligner l'extrême gravité de la situation qui prévaut en Afrique, où sévit une crise économique sans précédent, accentuée par les catastrophes et les calamités naturelles, les guerres civiles et les conséquences sociales de l'ajustement structurel, qui constituent elles-mêmes une menace sérieuse au processus de démocratisation. Même si cette situation de l'Afrique concerne au premier chef les pays africains eux-mêmes, elle ne saurait cependant laisser la communauté internationale indifférente.

C'est donc à juste titre que l'Organisation des Nations Unies a décidé de lui consacrer une attention toute particulière. Il est de notre devoir de faire en sorte que le Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ne connaisse pas le triste sort du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA). Aussi est-il indispensable et urgent que ce programme soit lancé et que les plans d'action conçus par les institutions et organismes du système pour sa mise en oeuvre soient assortis de ressources nécessaires.

Nous voulons espérer que la Conférence sur le développement de l'Afrique, qu'accueillera le Japon en 1993, sera l'occasion de mobiliser des ressources supplémentaires pour la relance de la croissance et le redressement économique de notre continent. De même, l'initiative du Secrétaire général relative à la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement s'inspire de préoccupations identiques et mérite l'appui de la communauté internationale.

Les ressources dont dispose le monde sont à l'étiage des grands défis de notre temps. En réalité, le contexte international n'a jamais été aussi propice pour engager un véritable dialogue Nord-Sud prenant en compte les intérêts de tous.

Dans cette perspective, un sommet mondial sur le développement social serait l'occasion d'engager, dans le sillage des prochaines échéances internationales relatives aux droits de l'homme, à la femme et à la population, une réflexion approfondie sur la question du développement humain

M. Booh-Booh (Cameroun)

sous tous ses aspects. Il nous faut en effet convenir de reconnaître aux droits économiques, sociaux et culturels de la personne humaine la même importance que celle, trop souvent sélective hélas, que revêtent actuellement les droits civils et politiques.

Nous pourrions ainsi vaincre la pauvreté et créer les conditions d'un développement durable intégrant à la fois les nécessités de la croissance et les impératifs de la protection de l'environnement dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité. La création, au cours de la présente session, d'une Commission du développement durable, marquera une étape importante vers la réalisation de cet objectif.

Le progrès et le développement économique et social ne sont possibles que dans une atmosphère de paix et de sécurité globales. Malheureusement, il subsiste encore dans le monde de nombreux conflits et foyers de tensions qui constituent de graves atteintes à la paix. Nous sommes ainsi particulièrement attristés par les violents conflits interethniques déplorables qui déchirent les peuples de l'ancienne Yougoslavie.

Le Cameroun en appelle au bon sens des parties en conflit pour que cesse cette guerre inspirée par une idéologie anachronique et condamnable. Nous continuerons par conséquent à soutenir toutes les actions menées par le Conseil de sécurité, la Communauté économique européenne et d'autres en vue d'une solution satisfaisante.

Au Moyen-Orient, la dynamique de la paix enclenchée à Madrid et toujours en cours doit être entretenue pour préserver cette occasion de gagner une paix capable de résister à l'épreuve du temps et des hommes et de réconcilier définitivement les peuples de la région.

En Afrique du Sud, il est dans l'intérêt de tous que s'opère une transition harmonieuse vers l'avènement d'une Afrique du Sud libérée de la violence, démocratique, non raciale et unie. Les perspectives issues du dernier sommet Mandela-De Klerk sont positives et nous les appuyons fermement.

Par ailleurs, et tout en nous félicitant du maintien du cessez-le-feu au Cambodge, nous invitons toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec l'Autorité provisoire de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'accomplissement de la mission de cette dernière dans le cadre des Accords de Paris.

M. Booh-Booh (Cameroun)

Le Cameroun est fier de pouvoir contribuer à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) par l'envoi d'un contingent de forces civiles et d'un groupe pour la supervision du cessez-le-feu dans ce pays ami. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre volonté de servir la cause de la paix.

C'est aussi le lieu de saluer l'aboutissement du processus de paix en Angola, où viennent de se terminer des élections sous l'égide des Nations Unies. Une occasion s'offre à ce pays frère de se réconcilier avec lui-même et de s'engager dans l'oeuvre de reconstruction nationale qui insufflera une nouvelle dynamique aux efforts d'intégration économique de notre sous-région.

Nous souhaitons ardemment que la même évolution se produise également en Somalie, au Libéria, au Mozambique, au Sahara occidental et dans toutes les autres régions du monde encore en proie à des conflits.

Paix et sécurité internationales, environnement et développement ne constituent malheureusement pas les seuls défis majeurs de l'heure. La pandémie du SIDA, la drogue, le terrorisme et les autres fléaux appellent une plus grande mobilisation. Nous continuerons à soutenir les mesures qu'arrêtera la communauté internationale pour les combattre.

Les actions engagées dans ces domaines doivent d'ailleurs être poursuivies et renforcées, et c'est pourquoi nous réitérons notre appui aux initiatives concernant : la convocation d'un sommet mondial sur le développement social; la Conférence mondiale sur les femmes; la Conférence sur l'enfant africain; la Conférence sur la population et le développement; et la Conférence sur les droits de l'homme.

S'agissant enfin des catastrophes soudaines et des situations d'urgence créées par l'homme, nous approuvons l'action de restructuration, de rationalisation et de coordination entreprise au niveau de notre organisation, et qui a abouti à la création du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

Ainsi qu'il a été souligné ici l'année dernière, le Cameroun a fait le pari de la démocratie et s'est résolument engagé dans une profonde mutation tendant à instaurer une société plus démocratique et davantage respectueuse des droits et des libertés fondamentales des citoyens.

M. Booh-Booh (Cameroun)

Au terme d'élections législatives dont la transparence et la régularité ont été constatées par de nombreux observateurs internationaux indépendants de différentes nationalités, le Cameroun s'est doté d'un parlement multipartite au sein duquel s'exprime librement le jeu démocratique.

Le contexte pluriel, démocratique et contradictoire de la nouvelle société camerounaise a également conduit à la formation d'un gouvernement de coalition responsable devant le Parlement.

Ce processus doit aboutir dans quelques jours, le 11 octobre prochain, à la tenue d'élections présidentielles que disputeront au moins huit candidats.

Nous devons tous ces développements à S. E. le Président Paul Biya, l'homme du renouveau, dont la volonté d'ouverture et l'engagement en faveur de l'avènement de la démocratie au Cameroun ne se sont jamais démentis.

Le Cameroun s'emploie ainsi à répondre aux exigences dont est porteur le nouvel ordre mondial en gestation. Il s'agit là assurément d'une oeuvre de longue haleine, qui doit se poursuivre au rythme des spécificités propres à notre société et qui s'adresse, pour sa réussite, au concours et à la coopération de toutes les bonnes volontés. Nous savons pouvoir y compter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je voudrais rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes; les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. ASSADI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, l'Assemblée a entendu la déclaration du Ministre des affaires étrangères des Emirats arabes unis. Ma délégation voudrait appeler l'attention de l'Assemblée sur les points suivants relatifs à cette déclaration.

En ce qui concerne la mention de mon pays dans la déclaration des Emirats arabes unis, je voudrais confirmer très brièvement l'attitude que nous adoptons à l'égard de la région du golfe Persique et nos voisins dans cette région ainsi que notre politique à leur égard qui sont fondées sur le maintien et l'encouragement des relations amicales et de bon voisinage. Nous sommes convaincus que seule une telle approche peut assurer la stabilité de la région. Le Ministre de mon pays a fait connaître notre position sur la question la semaine dernière dans sa déclaration devant l'Assemblée et, en fait, il a présenté un plan d'action détaillé l'année dernière ici même.

Ceci dit, je voudrais ajouter que dès le début, le Gouvernement de la République islamique d'Iran s'est sincèrement efforcé de régler les malentendus relatifs à la situation des résidents non ressortissants des Emirats arabes unis de l'île d'Abou Moussa.

Dans ce but, et conscients du besoin impératif de tranquillité dans la région et du fait que la compréhension et le bon voisinage devraient régir les relations entre les pays du golfe Persique, nous avons entamé des négociations avec l'autre partie. Nous espérons que l'autre partie adopterait la même attitude; toutefois, la partie des Emirats arabes unis a soulevé certains problèmes au cours des négociations, qui étaient sans rapport avec la question et qui ont provoqué à ce stade l'arrêt des pourparlers bilatéraux. Une telle attitude ne se prête pas au règlement des problèmes.

M. Assadi (République islamique d'Iran)

La République islamique d'Iran estime que la manière d'envisager la question de l'autre partie, notamment la publication d'une déclaration hâtive sur l'état des négociations, va à l'encontre des intérêts des deux pays et de la région dans son ensemble. La République islamique d'Iran, tout en confirmant son approche de principe en ce qui concerne la situation de l'île d'Abou Moussa et sa volonté de s'en tenir aux accords existants, y compris ceux qui ont prévalu en 1971, réaffirme une fois de plus qu'elle est disposée à continuer les discussions bilatérales pour résoudre les malentendus récents, sur la base du respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du bon voisinage ainsi que de l'impératif du maintien de la sécurité et de la tranquillité de la région.

Nous avons une histoire de relations cordiales avec les Emirats arabes unis et nous sommes certains qu'en fin de compte, la sagesse et la prudence l'emporteront et priveront tout élément étranger de la possibilité, dans ses déclarations ou discours officiels, de jouer les moralisateurs tout en essayant d'attiser le feu en faveur de certains intérêts qui ne sont certainement pas ceux des Emirats arabes unis, de l'Iran ou du golfe Persique.

M. AL-SUWAIDI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Je prends la parole dans l'exercice de mon droit de réponse pour répondre à la déclaration faite par le représentant de l'Iran.

En ce qui concerne la souveraineté sur les îles d'Abou Moussa, de la Grande Tonb et de la Petite Tonb, je voudrais réaffirmer ici, une fois de plus, que cette souveraineté est celle des Emirats arabes unis. Au nom de ma délégation, je voudrais souligner que depuis 1971, les Emirats arabes unis ont régulièrement refusé de sanctionner l'occupation militaire iranienne des îles d'Abou Moussa, de la Grande Tonb et de la Petite Tonb. Nous continuons de rejeter cette occupation que nous considérons comme un acte illégal, contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international.

Mon pays a réitéré ce refus, en réaffirmant sa souveraineté sur ces îles au Conseil de sécurité et à d'autres niveaux au sein des Nations Unies. Mon pays considère que la présence de l'Iran n'est rien de plus qu'un acte d'occupation.

Mon pays avait espéré que la République islamique d'Iran aurait restitué ces îles arabes aux Emirats arabes unis, en guide de dédommagement pour les injustices infligées à l'époque du Shah.

M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis)

Pour ces raisons, et soucieux des liens historiques entre nos deux peuples, mon pays s'est efforcé de régler ce différend par les voies pacifiques, notamment dans le contexte de pourparlers bilatéraux. Il est regrettable que le Gouvernement iranien n'ait pas réagi à nos efforts, mais qu'au contraire, il ait eu tendance récemment à aggraver le différend, en ayant recours à certaines mesures et pratiques illégales contre les ressortissants des Emirats de l'île d'Abou Moussa, y compris le recours à la force armée.

Néanmoins, mon pays souhaite réitérer à nouveau son désir de régler ce différend par l'une quelconque des voies pacifiques prescrites par la Charte, et ce, afin de recouvrer notre souveraineté sur les trois îles, qui font partie de notre territoire. Mon pays est convaincu que la stabilité dans la région du Golfe exige la coopération entre les Etats de la région, ainsi que le respect mutuel de la souveraineté de tous les Etats, et nécessite le règlement des différends par des moyens pacifiques. Nous demandons à la République islamique d'Iran de répondre favorablement à notre position.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui souhaite intervenir une seconde fois dans l'exercice de son droit de réponse. L'intervention est limitée à cinq minutes.

M. ASSADI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je ne pensais pas que j'aurais à prendre de nouveau la parole puisque je supposais que notre position avait été clairement expliquée ici, à l'Assemblée, lors de la déclaration déjà faite par notre ministre et également lors de ma brève intervention il y a quelques minutes. La situation est tout à fait claire; notre position est très claire. Il est malheureux que la délégation des Emirats arabes unis utilise des paroles provocatrices et incendiaires pour discuter d'un problème, à savoir la situation dans l'île d'Abou Moussa, qui, comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, peut être résolue très facilement sur la base de l'engagement que nous avons pris en 1971.

L'idée de revendications territoriales, spécialement dans le golfe Persique, est très étrange. Chacun sait que, dans notre région, si les pays commençaient à faire valoir ce genre d'anciennes revendications, la région tout entière redeviendrait à feu et à sang. Il ne sert à rien de faire de telles revendications territoriales. La nouvelle que nous venons d'apprendre par la presse cet après-midi, c'est qu'il y a eu un engagement armé entre l'Arabie saoudite et le Qatar au cours duquel un Egyptien et un citoyen du Qatar ont été tués. C'est la situation que connaît actuellement la région. Qui veut ouvrir cette boîte de Pandore?

Ce dont nous avons besoin dans la région c'est de paix, de tranquillité, de stabilité, de bonnes relations entre voisins, de compréhension et de sincérité et d'honnêteté fraternelles. Nous demandons à nos frères des Emirats arabes unis de faire preuve de sagesse et de prudence. Nous le leur demandons très sincèrement. Ne permettons pas, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, à des éléments de l'extérieur d'attiser les flammes. Je suis certain que la délégation de ce côté-ci de la salle de l'Assemblée est aussi convaincue que celle de l'autre côté de la salle que de laisser les autres attiser les flammes ne sert aucunement nos propres intérêts.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : LETTRE DU PRESIDENT DU COMITE DES CONFERENCES (A/47/409/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est priée de porter maintenant son attention sur le document A/47/409/Add.2, qui contient une lettre datée du 25 septembre 1992 adressée au Président de l'Assemblée par le Président du Comité des conférences. Comme les membres le savent, l'Assemblée, au paragraphe 7 du dispositif de sa résolution 40/243, a décidé qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Comme indiqué dans la lettre que je viens de mentionner, le Comité des conférences recommande que l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à tenir une session extraordinaire au Siège, du 16 au 18 décembre 1992, durant la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Comité des conférences?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 10.